

AMÉNAGER LA COUR, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE!

Guide pour
la réalisation
d'un projet
d'aménagement
d'une cour
d'école primaire



**Pour tout renseignement,
s'adresser à l'endroit suivant :**

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et
de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Le présent guide et ses outils
peuvent être consultés sur le site
Web du ministère de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur :
www.education.gouv.qc.ca

Référence bibliographique suggérée :

Ministère de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur,
Aménager la cour, un travail d'équipe!,
Gouvernement du Québec, 2019, 70 p.



AMÉNAGER LA **COUR,** UN TRAVAIL D'ÉQUIPE!

**Guide pour
la réalisation
d'un projet
d'aménagement
d'une cour
d'école primaire**

**Ce guide est le fruit du travail d'un comité d'experts,
sous la responsabilité de l'équipe Kino-Québec du ministère
de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.**

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Adèle Antonioli

Chargée de projet Espaces, Alliance québécoise du loisir public

Carole Carufel

Éducatrice physique bénévole

France Dionne

Agente de planification, programmation et recherche, Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Marie-Eve Jalbert et Mélisa Deslandes

Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Marie-Hélène Guimont

Conseillère pédagogique en éducation physique et à la santé – Bouger une heure par jour, Services éducatifs complémentaires, Commission scolaire de Montréal

Marylène Goudreault

Conseillère en promotion de la santé, Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

COMITÉ DE TRAVAIL

Andrée-Anne Goudreault

Conseillère en gestion de l'assiduité, santé et sécurité au travail, Fédération des commissions scolaires du Québec

Christine Baron

Conseillère en loisir, Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Fabien Labonté

Conseiller en ressources matérielles et en technologies de l'information, Fédération des commissions scolaires du Québec

Julie Aubin

Directrice, Service des ressources matérielles, Commission scolaire des Découvreurs

Marie-Bernard Pasquier

Architecte paysagiste, Ici et Là COOP d'aménagement

Mathieu Verville

Conseiller en gestion de l'assiduité, santé et sécurité du travail, Fédération des commissions scolaires du Québec

Patrice Caron

Chargé de projets, Direction de l'expertise et du développement des infrastructures scolaires, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Patrick Bouillé

Chargé de projet Espaces pour la région de Portneuf

COMITÉ CONSULTATIF

Andréanne Marquis

Collaboratrice aux programmes d'éducation physique et à la santé, Direction de la formation générale des jeunes, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Benoit Laberge

Agent de planification, programmation, recherche, Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Carole Bousquet

Enseignante en éducation physique, École Paul-VI, Commission scolaire des Patriotes

Chantal Gagné

Agente d'administration, Service des ressources matérielles, Commission scolaire des Samares

Chantale Fortin

Enseignante titulaire, école Saint-Fidèle, Commission scolaire de la Capitale

Christian Drouin

Conseiller planification parcs et espaces verts, Ville de Lévis

Émilie Lacasse

Agente de développement en activité physique, Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches

Émilie Sirois

Agente de promotion de la santé, Programme 0-5-30, Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Éric Tellier

Directeur adjoint ressources matérielles, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Erik Guimond

Conseiller en éducation physique et à la santé et en saines habitudes de vie, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Geneviève Leclerc

Conseillère en loisir, parcs et espaces récréatifs, Loisir et sport Montérégie

Geneviève Mathieu

Consultante en loisir, Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Isabelle Michaud

Agente de planification, programmation et recherche, Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

Isabelle Pelletier

Agente d'administration, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

Jean-François Lamoureux

Kinésologue, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Jeanne Robin

Directrice principale, Vivre en Ville

Juan Torres

Professeur, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal

Katerine Smuga

Agente de planification, programmation et recherche, Direction de santé publique de la Montérégie

Marie-France Turgeon

Architecte paysagiste, Groupe Espace Vie, Studio Arcadia

Marie-Josée Routhier

Agente de promotion et prévention, conseillère en soins, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Mathieu Martel

Conseiller pédagogique en saines habitudes de vie, Commission scolaire des Patriotes

Mathieu Roy

Responsable des programmes d'éducation physique et à la santé par intérim, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Myriam d'Auteuil

Conseillère en plein air et activité physique, Sport et Loisir de l'île de Montréal

Normand Veillette

Agent de développement, Loisir sport Outaouais

Patrice Filiatreault

Directeur, école Paul-VI, Commission scolaire des Patriotes

Pierre-Luc Beaucage

École Paul-VI, Commission scolaire des Patriotes

Roxane Fortin

Technicienne en service de garde scolaire, école Kennebec

Serge Grégoire

Directeur, école Jésus-Adolescent et Roméo-Salois, Commission scolaire des Chênes

Sylvie Gagné

Directrice générale, Externat Mont-Jésus-Marie

Sylvie Melsbach

Directrice technique, Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu

Sylvie Mercier

Chargée de projet Ma cour : un monde de plaisir!, Québec en Forme

Valérie Venne

Coordonnatrice au secteur de l'invalidité et de la santé et sécurité au travail du Service des ressources humaines, Commission scolaire des Affluents

Véronique Morin

Conseillère en loisir municipal, Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale

AUTRES PRÉCIEUX COLLABORATEURS**Charles Morin**

Directeur, école Sacré-Cœur, Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

Denis Poulet

Réviseur

Frédéric Côté et Jean Dumas

Conseillers, Fédération des commissions scolaires du Québec

Michel Langis

Directeur, école L'Envolée, Commission scolaire des Patriotes

Stéphane Turcotte

Régisseur de l'équipement, Service des ressources informatiques et matérielles, Commission scolaire des Bois-Francis

Julie Moffet

Coordonnatrice de projets, Fondation Monique-Fitz-Back

RÉVISION LINGUISTIQUE

Sous la responsabilité de la Direction des communications du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

PRODUCTION

Sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

GRAPHISME

Publi Griffé

NOTES

Afin d'alléger le texte, le terme « cour d'école » sera utilisé tout au long du guide pour désigner à la fois la **COUR D'ÉCOLE** et le **PARC-ÉCOLE**.

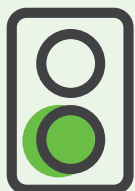
Ce guide fait principalement référence à la réalité des établissements d'enseignement primaire publics et des commissions scolaires. Cependant, il peut également être utile aux établissements d'enseignement privés.

Pour faciliter la lecture et la consultation, le masculin est employé comme genre neutre pour désigner les femmes et les hommes.

Symboles utilisés dans le guide



**RÉFÉRENCE À CONSULTER
POUR EN SAVOIR PLUS**



RECOMMANDATION



CITATION



MISE EN GARDE



**SUGGESTIONS D'ÉLÉMENTS
À COMMUNIQUER**



TABLE DES MATIÈRES

06

LISTE DES FICHES ET DES OUTILS PRATIQUES

07

AVANT-PROPOS

08

PRÉSENTATION

- | | |
|-----------------------------------|----|
| 1. À qui s'adresse ce guide? | 08 |
| 2. Qu'est-ce qu'une cour d'école? | 09 |

13

ÉTAPES À SUIVRE

17

MOBILISATION

- | | |
|--------------------------------|----|
| Une condition de succès | 17 |
| 1. Les acteurs-clés du projet | 18 |
| 1.1 La direction d'école | 18 |
| 1.2 L'équipe-école | 18 |
| 1.3 Le conseil d'établissement | 18 |
| 1.4 La commission scolaire | 19 |
| 1.5 La municipalité | 19 |
| 2. Le comité d'aménagement | 20 |
| 3. Une mobilisation continue | 20 |

23

PLANIFICATION

- | | |
|---|----|
| Considérations préalables | 23 |
| 1. Vision du projet d'aménagement | 24 |
| 2. Portrait de la cour actuelle | 24 |
| 2.1 Analyse des composantes de la cour | 24 |
| 2.2 Schéma de la cour actuelle | 27 |
| 3. Inventaire des besoins | 28 |
| 3.1 Favoriser le développement moteur des jeunes | 29 |
| 3.2 Consulter les jeunes | 29 |
| 3.3 Consulter le personnel, les familles et les autres citoyens du quartier | 30 |
| 3.4 Visiter d'autres cours d'école | 30 |
| 4. Constats et pistes d'action | 30 |
| 5. Plan d'action | 31 |
| 6. Recherche de financement | 32 |

35

CONCEPTION

- | | |
|-------------------------------|----|
| Considérations préalables | 35 |
| 1. Schéma de la cour projetée | 36 |
| 2. Plan préliminaire | 39 |
| 3. Plan final | 40 |

45

RÉALISATION

- | | |
|---------------------------|----|
| Considérations préalables | 45 |
| 1. Déroulement type | 46 |

51

OPÉRATIONS

- | | |
|---------------------------|----|
| Considérations préalables | 51 |
| 1. Vérification | 53 |
| 2. Entretien | 54 |
| 3. Registre | 56 |

59

UTILISATION

- | | |
|----------------------------------|----|
| Considérations préalables | 59 |
| 1. Communication | 60 |
| 2. Inauguration | 60 |
| 3. Appropriation | 61 |
| 4. Observations et améliorations | 62 |

65

BILAN

67

CONCLUSION

69

LECTURES COMPLÉMENTAIRES

LISTE DES FICHES ET DES OUTILS PRATIQUES

PRÉSENTATION

- Fiche PR-1** *Risques liés à la santé et à la sécurité des travailleurs dans la cour d'école*
Fiche PR-2 *Enseigner et apprendre dehors*
-

MOBILISATION

- Fiche M-1** *Rôles des différents acteurs du projet d'aménagement*
Fiche M-2 *Le comité d'aménagement*
-

PLANIFICATION

- Fiche PL-1** *Le professionnel de l'aménagement*
Fiche PL-2 *Norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et équipements de jeu*
Fiche PL-3 *Description des zones d'activités*
Fiche PL-4 *Cadre juridique des commissions scolaires pour un projet d'aménagement d'une cour d'école*
Outil pratique OP-1 *Portrait de la cour actuelle*
Outil pratique OP-2 *Schéma de la cour actuelle*
Outil pratique OP-3 *Variété des actions motrices*
Outil pratique OP-4 *Plan d'action*
-

CONCEPTION

- Outil pratique OP-5** *Outil de validation du plan préliminaire*
-

RÉALISATION

- Fiche R-1** *Appel d'offres et contrats pour la réalisation des travaux et l'achat d'équipements*
-

OPÉRATIONS

- Fiche O-1** *Responsabilités selon le type de vérification*
Fiche O-2 *Responsabilités selon le type d'entretien*
Outil pratique OP-6 *Grille de vérifications quotidiennes ou hebdomadaires de la cour d'école*
-

UTILISATION

- Outil pratique OP-7** *Aide-mémoire*
-

BILAN

- Outil pratique OP-8** *Bilan du projet*
-

+ **Répertoire de bonnes pratiques d'aménagement**

AVANT-PROPOS

Au cours des dernières années, la cour des écoles primaires du Québec est devenue l'un des lieux à privilégier pour créer un environnement propice au jeu, à la pratique d'activités physiques et au développement de relations harmonieuses entre les jeunes. C'est dans cette optique que Kino-Québec a conçu le guide *Ma cour : un monde de plaisir!*. Lancé en 2009, il propose aux acteurs du milieu scolaire une démarche pour améliorer la cour d'école et pour en faire un milieu sain et sécuritaire qui réponde aux besoins de tous ses utilisateurs.

En 2015, l'Alliance québécoise du loisir public lançait le Cadre de référence des parcs et autres espaces publics pour le jeu libre et actif *Tant qu'il y aura des enfants*, dans le contexte du projet Espaces. Accompagné d'une cinquantaine de fiches, ce cadre de référence s'adresse aux municipalités et aux gestionnaires d'espaces publics.



Pour plus d'information,
consulter la page Web de
Ma cour : un monde de plaisir!
Guide pour l'encadrement,
l'aménagement, l'organisation
et l'animation de la cour
d'école.



Pour plus d'information,
consulter le site Web
du projet Espaces

En complément à ces deux initiatives, l'équipe Kino-Québec du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a mis sur pied un comité de travail afin de dresser un portrait des pratiques actuelles et des principaux enjeux et besoins en matière d'aménagement d'une cour d'école. Pour ce faire, un sondage a été réalisé auprès des directions des écoles primaires publiques et privées de la province, et un autre auprès des services des ressources matérielles des commissions scolaires. Le nombre de répondants aux sondages a été significatif, soit 842 écoles primaires sur 2200 (38 %) et 48 commissions scolaires sur 72 (66 %). La teneur des réponses et des commentaires reçus indique qu'une majorité d'intervenants scolaires ont besoin de ressources et de formation pour mieux jouer leur rôle en matière d'aménagement de cour d'école. Le présent guide a été conçu pour les aider.

PRÉSENTATION

1 À QUI S'ADRESSE CE GUIDE?

Ce guide propose aux intervenants des écoles primaires et des commissions scolaires ainsi qu'à leurs partenaires une démarche collaborative qui permettra de *planifier, de concevoir et de réaliser de façon optimale l'aménagement d'une cour d'école, en plus d'en prévoir l'entretien, l'inspection, l'utilisation et le suivi*. Ce guide a aussi pour objectif d'accroître les connaissances et ainsi de faciliter la prise en charge d'un projet d'aménagement de cour d'école. Des fiches et des outils pratiques accompagnent le guide pour soutenir la réalisation de chacune de ces étapes.

Les fiches

Ces courts documents approfondissent un sujet ou fournissent des informations complémentaires. Le code alphabétique qui précède leur numéro fait référence aux sections du document principal :

PR = Présentation
M = Mobilisation
P = Planification
R = Réalisation
O = Opérations

Les outils pratiques

Ces documents présentent des modèles, des exemples (grilles d'évaluation, formulaires, etc.) ou des procédures susceptibles d'inspirer les responsables de l'aménagement dans la conduite de leur projet. Le code **OP** précède leur numéro.

Le présent guide **s'adresse principalement** :

- aux différents services des commissions scolaires qui accompagnent les écoles dans un projet d'aménagement, plus particulièrement le service des ressources matérielles et les services éducatifs;
- aux directions des écoles primaires.

Il **concerne également** les différents acteurs qui collaboreront au projet :

- l'équipe-école (personnel enseignant, personnel des services de garde et de dîner, personnel d'entretien, personnel professionnel, etc.);
- les parents d'élèves;
- les professionnels de la santé et de l'activité physique (ex. : directions régionales de santé publique, unités régionales de loisir et de sport);
- les professionnels ou les organismes impliqués dans l'aménagement des cours d'école;
- les municipalités;
- les autres partenaires de la communauté.



2 QU'EST-CE QU'UNE COUR D'ÉCOLE?

Une cour d'école a plusieurs fonctions

A | UN MILIEU DE VIE POUR LES JEUNES

Les jeunes passent beaucoup de temps dans la cour d'école. Que ce soit pour les récréations, les périodes de garde ou du dîner, **ils s'y rendent généralement quatre ou cinq fois par jour, ce qui représente en moyenne 110 minutes par journée de classe, soit près de 25 % du temps de présence à l'école¹**. Ils peuvent également s'y retrouver pour les cours d'éducation physique et à la santé et pour d'autres matières. Ils peuvent s'y regrouper pour des activités festives. C'est souvent le seul lieu qui peut accueillir en même temps, pour des périodes parfois très courtes, un grand nombre de jeunes, ou même tous les jeunes de l'école : lors de l'accueil des élèves au début de l'année, par exemple, ou à l'occasion de carnivals et de fêtes avec les parents.

Du fait de sa fréquentation intense et régulière, la cour d'école est un important milieu de vie pour les jeunes. Ces derniers devraient pouvoir l'explorer, y rencontrer des amis et y pratiquer des jeux libres² ou organisés, et ce, dans une perspective inclusive³ et dans un environnement sécuritaire qui leur permet d'avoir un contact quotidien avec des éléments de la nature. La cour d'école pourrait même devenir un lieu de proximité pour pratiquer des activités de plein air, permettant ainsi aux enfants de profiter des nombreux bienfaits qui y sont associés, tant sur le plan physique que psychologique⁴.



Les conditions mises en place dans la cour d'école devraient permettre aux jeunes de bouger, de socialiser, de jouer avec leurs amis, de se détendre et de dépenser leur énergie. Ils seront par la suite mieux disposés à réaliser les apprentissages scolaires.

Un rapport unitaire égal ou supérieur à 10 m² par élève est recommandé de façon que chaque enfant ait suffisamment d'espace pour jouer, ce qui réduira les risques de blessures et de conflits.

1. Bell et Dymont, *Faire bouger les cours d'école*, 2006, p. 18.

2. Jeu libre : jeu engagé par l'enfant, seul ou avec d'autres. Le groupe peut ou non se donner des règles. Le jeu libre peut se vivre dans un environnement structuré ou non.

3. « Une perspective inclusive privilégie l'amélioration des conditions proposées à l'ensemble des usagers plutôt que la mise en place de dispositifs spécifiques à certains groupes de la population, ce qui invite à penser et à concevoir les lieux et les équipements en fonction de l'ensemble des utilisateurs. » Gouvernement du Québec, Office des personnes handicapées, *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, 2009, 84 p. (p. 36).

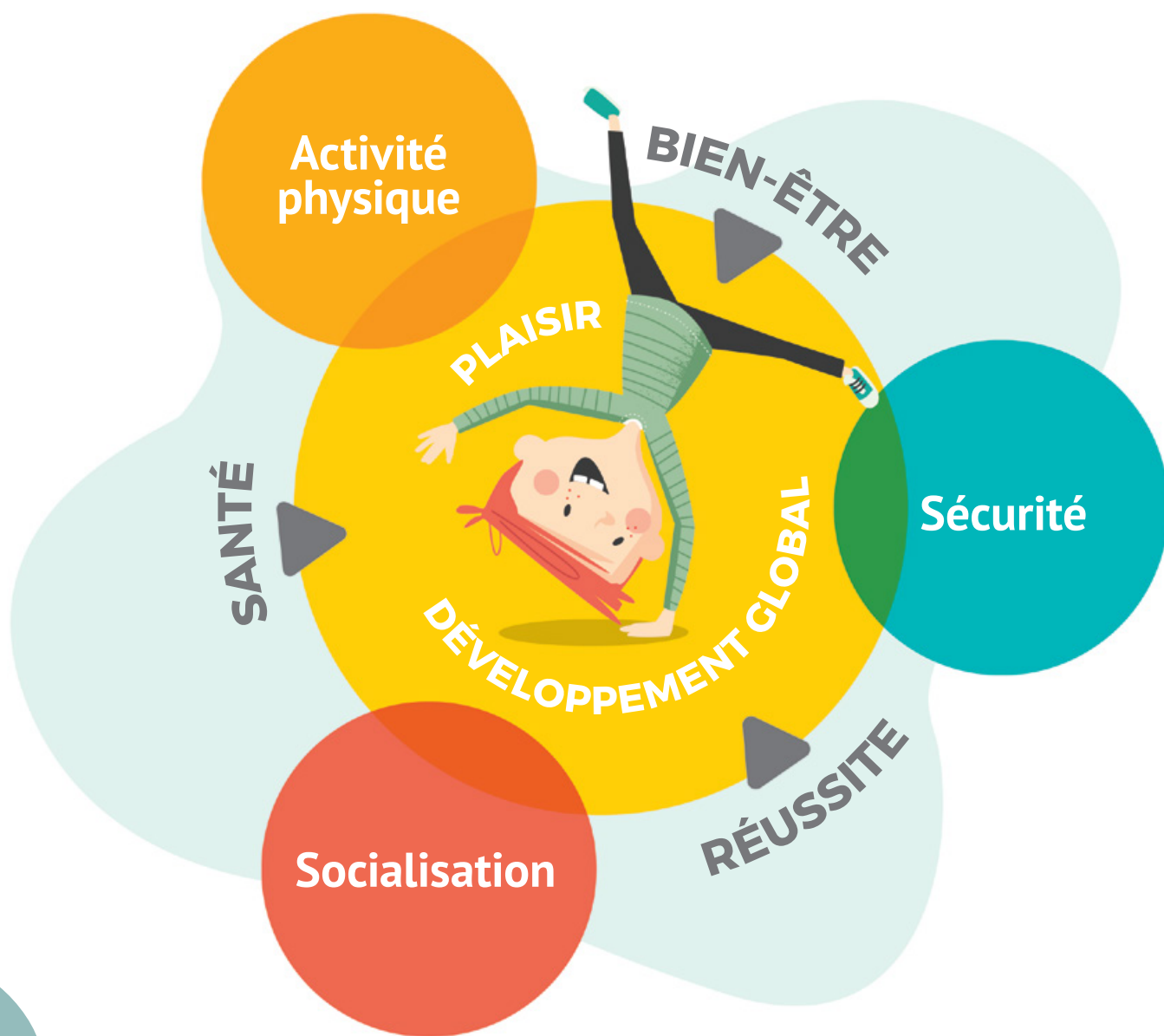
4. Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Au Québec, on bouge en plein air – Avis sur le plein air*, 2017, 74 p. (chapitre 2).

De plus, la cour d'école procure généralement aux enfants un grand espace favorisant une liberté de mouvement, où ils peuvent découvrir et expérimenter des activités qui les amènent à dépenser davantage d'énergie et à prendre des risques, ce qui les aidera à développer leur agir corporel.

La *Politique de la réussite éducative*⁵ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) reconnaît l'importante contribution de la pratique régulière d'activités physiques à la santé, au bien-être et à la réussite éducative des jeunes. Elle souligne également la contribution importante de l'équipe-école, notamment le service de garde, dans le développement des compétences physiques et motrices et dans l'acquisition de saines habitudes de vie.

Figure 1

LA COUR : UN MILIEU DE VIE POUR LES JEUNES



5. Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*, 2017, 82 p.

B | UN MILIEU DE TRAVAIL POUR LES ADULTES

Plusieurs adultes vont dans la cour d'école pour observer, surveiller ou accompagner les jeunes, pour animer des activités, enseigner et aussi pour entretenir et inspecter ce lieu. Les activités à l'extérieur ont des vertus aussi bénéfiques pour les adultes que pour les jeunes. Elles permettent de marquer une pause au regard de celles qui se déroulent à l'intérieur. Dans la cour, la relation entre adultes et jeunes est différente étant donné le contexte particulier dans lequel ils se côtoient : dans ce lieu, l'enseignant n'agit pas avec les élèves comme il le fait en classe. L'ambiance est différente, il y a plus de liberté et de spontanéité. Ces conditions peuvent même s'avérer plus favorables à des échanges avec les jeunes.

Ainsi, l'école et la commission scolaire doivent veiller à ce que la cour d'école soit un environnement agréable et sécuritaire pour les adultes qui y travaillent.



La Fédération des commissions scolaires du Québec a défini divers types de risques pouvant affecter la santé et la sécurité du personnel qui travaille dans la cour d'école, les formes sous lesquelles ils se présentent, leurs causes, leurs effets et les moyens de les prévenir. Ces informations se trouvent dans la fiche [PR-1 Risques liés à la santé et à la sécurité des travailleurs dans la cour d'école](#).



À une époque où les jeunes semblent souffrir d'un déficit nature⁶, aménager une portion de la cour en classe extérieure constitue un héritage précieux pour plusieurs générations d'élèves.

La fiche [PR-2 : Enseigner et apprendre dehors](#) présente des conseils pour la planification, la conception, l'entretien et l'utilisation de la classe extérieure. Elle énonce aussi des conditions de succès et suggère des hyperliens menant à d'autres sources d'information sur ce sujet.



C | UN LIEU D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Souvent utilisée pour le cours d'éducation physique et à la santé, la cour offre aussi un bon potentiel pour l'enseignement d'autres matières. L'aménagement d'une classe extérieure, associé à des pratiques pédagogiques innovantes, permet en effet de réaliser des apprentissages dans d'autres domaines d'enseignement tels que les sciences ou les langues. La classe extérieure fournit un lieu d'apprentissage à ciel ouvert, qui invite les élèves à explorer l'espace environnant et à interagir avec celui-ci. L'enseignement à l'extérieur présente les avantages suivants⁷ :

- donne vie aux apprentissages;
- stimule l'imagination et forme la pensée critique et créative;
- développe l'engagement des élèves et contribue à la persévérance scolaire;
- accroît l'enthousiasme des élèves et des enseignants;
- favorise l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie.

6. Voir François Cardinal, *Perdus sans la nature : pourquoi les jeunes ne jouent plus dehors et comment y remédier*, Montréal, Québec Amérique, Montréal, 2010, 206 p.

7. Adapté de : J. Moffet, « Pédagogie en plein-air : 6 conseils pour utiliser la cour d'école comme lieu d'apprentissage », *Magazine 100 degrés*, paru le 9 octobre 2017.

D | UN LIEU À VOCATION COMMUNAUTAIRE

Bien que la cour soit un lieu destiné prioritairement à la clientèle scolaire, elle peut contribuer à la vitalité d'un quartier ou d'un milieu (par exemple, en milieu rural, la cour d'école est souvent le seul espace de jeu accessible aux jeunes). Pour ce faire, elle devrait être mise à la disposition des citoyens, des familles, des camps de jour, des services de garde éducatifs à l'enfance, et ce, en dehors des heures de classe et toute l'année, y compris durant la période estivale.

La question de l'accessibilité est fondamentale. Elle signifie notamment que la cour devrait offrir des possibilités d'activités après la tombée du jour (éclairage requis) et en toute saison. Comme la majorité des structures de jeu⁸ est fermée durant l'hiver, il pourrait y avoir, par exemple, une patinoire ou une pente de glissade. Les utilisateurs et leurs accompagnateurs devraient également pouvoir accéder à la cour sans difficulté : stationnement à vélos sécuritaire, stationnement et arrêt d'autobus à proximité, entrée en bon état, adaptée aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, etc.



« Des études démontrent [...] que donner accès aux cours d'école en dehors des heures de classe est une façon d'augmenter la pratique d'activités physiques des jeunes du voisinage, particulièrement en milieu urbain où tous n'ont pas accès à une cour arrière. »

Institut national de santé publique du Québec,
« L'environnement bâti et la pratique d'activité physique chez les jeunes », *Bulletin Topo*, no 1, juillet 2011, p. 5.

L'aménagement de la cour devrait également offrir un espace et des équipements⁹ conçus en fonction de tous ses utilisateurs. Il faudrait ainsi prévoir, dès la conception, un environnement qui tient compte des besoins de l'ensemble de la population, y compris ceux des personnes handicapées et de leurs familles, plutôt que des dispositifs spécifiques à certains groupes de population.

L'ouverture de la cour d'école à l'ensemble de la communauté ne peut avoir que des effets positifs sur celle-ci, renforçant le sentiment d'appartenance et contribuant à développer une fierté collective.

Le parc-école¹⁰, un lieu aménagé en partenariat entre une école et une municipalité, permet de répondre à la fois aux besoins des élèves de l'école et à ceux des résidents du quartier.



8. Équipements de jeu soumis à la norme CAN/CSA Z614 sur la sécurité dans les aires de jeu (ex. : glissoire, balançoire, module de jeu).

9. Ensemble des éléments matériels fixes nécessaires à la réalisation d'une activité.

10. Parc public appartenant à une école, destiné à être utilisé à des fins pédagogiques et récréatives par la population scolaire, et mis à la disposition de l'ensemble de la collectivité. La création d'un parc école fait généralement l'objet d'une entente entre les autorités scolaires et municipales.

ÉTAPES À SUIVRE

Un projet d'aménagement vise généralement l'aménagement d'une nouvelle cour d'école ou le réaménagement d'une cour d'école existante, en tout ou en partie. Il peut mobiliser plusieurs acteurs pendant une période importante et requérir des sommes appréciables. C'est pourquoi il devra être conçu pour répondre de façon durable et optimale aux besoins des différents utilisateurs (scolaires et communautaires), ce qui signifie la plupart du temps de prévoir une multiplicité d'usages.

Ainsi, un projet d'aménagement mûrement réfléchi permettra d'offrir :

- une cour attrayante, stimulante et sécuritaire pour tous les utilisateurs;
- une variété d'activités et de jeux présentant des défis évolutifs et conformes aux intérêts et aux stades de développement des jeunes¹¹;
- un encadrement optimal par les adultes;
- une utilisation optimale en toute saison;
- un lieu accessible et inclusif pour tous les types d'utilisateurs;
- un environnement qui intègre des éléments naturels et qui respecte les principes du développement durable, notamment la santé et la qualité de vie ainsi que la protection de l'environnement¹².

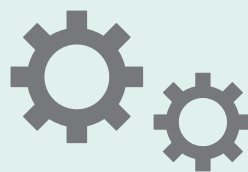
Le présent guide propose une **démarche collaborative** structurée en étapes distinctes, dont certaines peuvent se superposer alors que d'autres se dérouleront en simultané. D'ailleurs, cette démarche doit être **flexible** pour permettre aux milieux de la personnaliser afin qu'elle réponde à leurs besoins et à leurs attentes. La mobilisation, qui fait l'objet de la section suivante, n'est pas une étape au sens strict puisqu'elle est un processus continu qui chapeaute en quelque sorte toutes les étapes.

11. Table sur le mode de vie physiquement actif, *À nous de jouer! Des messages pour favoriser la mise en œuvre d'actions concertées en faveur du développement moteur des enfants*, Gouvernement du Québec, 2015, p. 13.

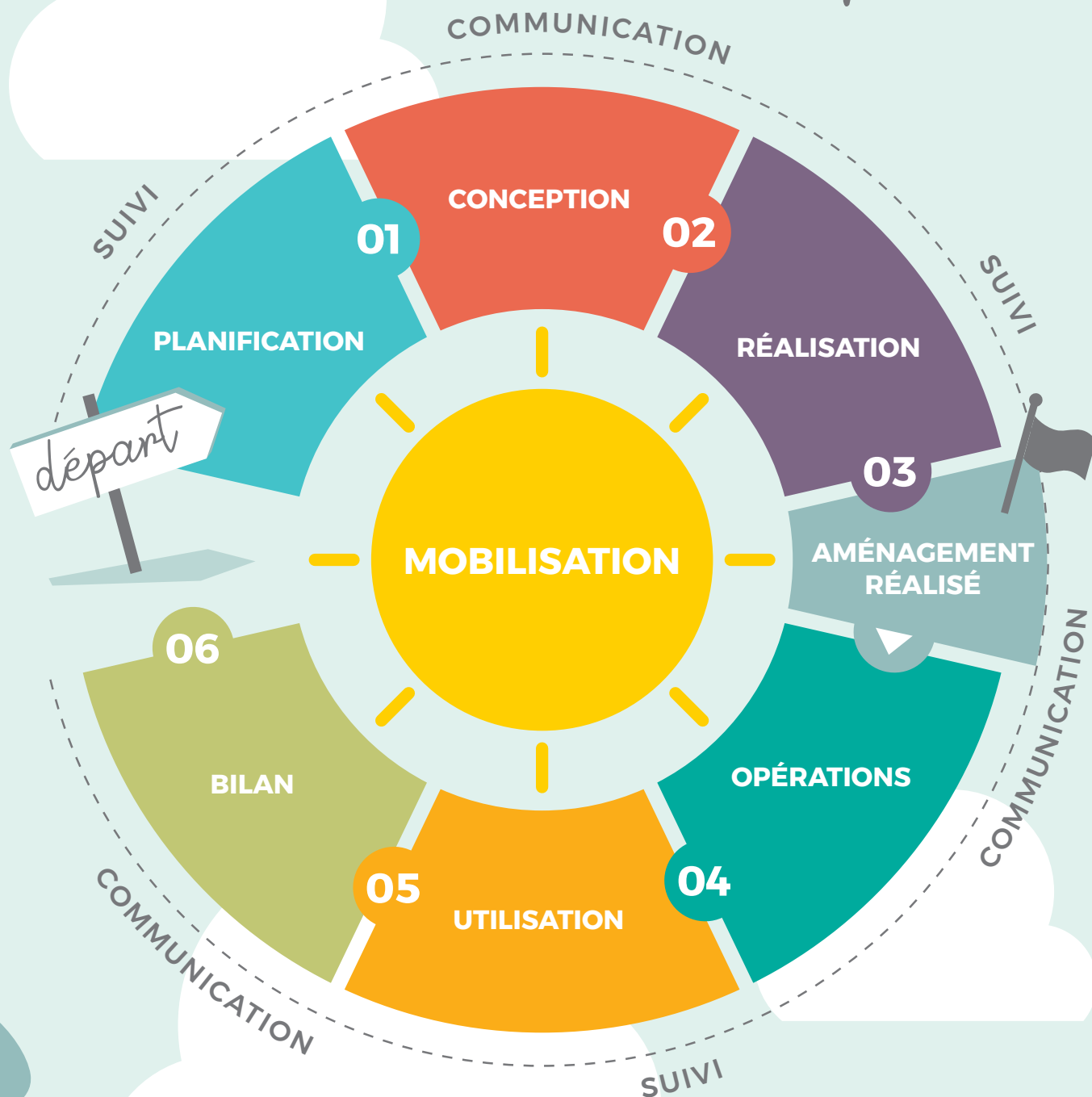
12. Loi sur le développement durable, D-8.1.1, chapitre 2, article 6 – Les principes (à jour au 1^{er} juin 2018).

Figure 2

ÉTAPES D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT



*un travail
d'équipe*





MOBILISATION



Une condition de succès

Mobiliser signifie rallier des personnes qui s'engagent à mettre en commun des connaissances, des compétences et des expertises complémentaires en vue de réaliser une action collective. Ainsi, tout projet collaboratif réussi débute par la mobilisation du milieu. Elle constitue un préalable à la démarche d'aménagement et doit être alimentée tout au long du projet. On ne la considérera donc pas comme une étape du projet, mais comme une condition de succès s'appliquant à toutes les étapes.

Pour en apprendre davantage sur la mobilisation, consulter le volet *Mobilisation* du guide *Ma cour : un monde de plaisir!*





LES ACTEURS-CLÉS DU PROJET

L'implication de plusieurs acteurs est nécessaire pour réaliser un projet d'aménagement. Ceux-ci interviendront à des degrés divers à chacune des étapes, le plus souvent en complémentarité.

La fiche **M-1 Rôles des différents acteurs du projet d'aménagement** présente les rôles que peuvent jouer les différents acteurs impliqués dans le projet d'aménagement.



1.1

LA DIRECTION D'ÉCOLE

La direction d'école joue un rôle prépondérant dans la réalisation d'un projet d'aménagement de cour d'école. Ce rôle lui confère la légitimité de mobiliser le milieu, à la condition d'être elle-même convaincue de la pertinence de la démarche d'aménagement et prête à lui consacrer du temps, c'est-à-dire prévoir cette charge de travail supplémentaire pour l'année (ou les années) où le projet sera réalisé.

La direction d'école dispose de différents leviers pour instaurer et maintenir un climat propice à la mobilisation. Le *partage* et la *circulation de l'information* tout au long de la démarche permettront de s'assurer que tous les acteurs comprennent le projet et qu'ils restent mobilisés. La *consultation* et les *échanges* faciliteront leur adhésion, car ils sentiront que leur opinion compte. La *clarification des rôles et des attentes* ainsi que la *reconnaissance de la contribution de chacun* renforceront l'engagement à l'égard du projet, ce qui conduira à une action commune, concertée et continue en vue d'atteindre l'objectif : un aménagement durable et de qualité.

1.2

L'ÉQUIPE-ÉCOLE

Avant d'amorcer le projet, la direction doit prioritairement s'assurer de l'intérêt des membres du personnel, car ils seront nécessairement appelés à s'engager de plusieurs façons : répondre à des sondages, présenter le projet aux élèves, faire partie d'un comité, etc. Les membres de l'équipe-école accepteront de s'engager s'ils pensent retirer des avantages proportionnels aux efforts à investir. Afin de susciter l'adhésion de l'équipe-école, la direction doit être en mesure d'exposer au personnel la valeur ajoutée du projet d'aménagement, qui est tout aussi importante pour les enfants que pour les adultes.

1.3

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le moment venu, la direction d'école présentera au conseil d'établissement les démarches réalisées et, à cette occasion, le sensibilisera au besoin d'aménager ou de réaménager la cour d'école. Le cas échéant, un ou des membres du conseil d'établissement pourraient s'impliquer dans le projet.

La direction devra réfléchir aux modalités de financement pour savoir si des sommes intégrées au budget de l'école pourront être allouées au projet ou si une collecte de fonds sera nécessaire, ou si on peut envisager une combinaison des deux. Quoi qu'il en soit, le conseil d'établissement exercera ses pouvoirs puisque c'est lui qui



adopte le budget de l'école ou qui **approuve** les campagnes de financement. Certaines écoles ont une fondation, qui peut contribuer au financement d'un projet d'aménagement. Le conseil d'établissement en sera alors **informé**.

Pour que la mobilisation soit continue, le conseil d'établissement devra être informé régulièrement de l'avancement du projet. Pour ce faire, un point peut être ajouté de façon récurrente à l'ordre du jour des réunions du conseil.

1.4

LA COMMISSION SCOLAIRE

Dès le début du projet, la direction d'école vérifiera auprès des différents services de la commission scolaire (ex. : ressources matérielles, ressources éducatives, ressources humaines) s'il est nécessaire qu'ils contribuent au projet. Le cas échéant, il faudra déterminer les modalités ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières que les directions de ces services pourront allouer au projet. Une étroite collaboration entre la direction d'école et le service des ressources matérielles, qui possède généralement l'expertise en matière d'aménagement, s'avère essentielle.

1.5

LA MUNICIPALITÉ

La municipalité peut être un partenaire important. Sa contribution peut être variable, mais il convient à tout le moins de l'aviser du

projet. La municipalité, et plus particulièrement son service des loisirs, peut aider la direction d'école, puis le comité d'aménagement à élaborer une vision d'ensemble des besoins de la communauté en matière d'espaces de jeu ou d'activités destinées aux jeunes.

Les discussions avec la municipalité permettent d'entrevoir la cour d'école comme une ressource communautaire, intégrée dans un ensemble d'infrastructures à partager. Certains équipements de la cour d'école pourraient servir à la communauté en dehors des heures de classe, par exemple dans le contexte de camps de jour ou d'activités estivales organisées par la municipalité. À l'inverse, des équipements dans les parcs municipaux à proximité de l'école pourraient être mis à profit par l'école pendant les récréations, les périodes du service de garde ou même à des fins d'enseignement. Ainsi, la municipalité peut devenir un partenaire financier, dans une perspective de partage de ressources. Et tout comme à l'égard des autres acteurs, il conviendra de solliciter sa collaboration dès le début du projet et de l'informer régulièrement de l'avancement des travaux.



Pour en savoir davantage sur les ententes scolaires-municipales, consulter la fiche *Ententes scolaires municipales*, du Cadre de référence *Tant qu'il y aura des enfants* (Projet Espaces). Celle-ci présente les éléments essentiels à inclure dans une entente scolaire-municipale en matière de parc-école. Elle vise à aider autant les municipalités que les écoles à conclure des ententes qui répondent aux besoins de tous les utilisateurs.

2

LE COMITÉ D'AMÉNAGEMENT¹³

La direction d'école pourra constituer un comité ou faire appel à un comité existant qui sera responsable du projet d'aménagement. La composition de ce comité, notamment le nombre de personnes à recruter, sera tributaire de la dynamique du milieu et de l'objectif du projet : réaménagement majeur, mise à niveau de quelques équipements ou revêtements de surface, aménagement d'une nouvelle cour d'école, prise en compte d'enjeux d'accessibilité, etc. Il importe que ce comité soit à l'écoute des besoins exprimés par les élèves, le personnel et la communauté.

À moins que la direction et les membres souhaitent procéder autrement, le mandat du comité sera de préparer et de coordonner toutes les étapes du projet, et son pouvoir sera décisionnel. Bien que la direction soit responsable du projet, elle peut décider de déléguer la coordination du comité à un de ses membres.



La fiche **M-2 Le comité d'aménagement** présente les rôles et la composition idéale du comité.

3

UNE MOBILISATION CONTINUE

La direction, l'équipe-école, le conseil d'établissement, les élèves, les parents, la commission scolaire, la municipalité et les membres de la communauté sont tous des alliés pour assurer la réussite du projet. Leur collaboration leur permettra de se l'approprier et d'en devenir de fiers ambassadeurs. De plus, leur implication dans la démarche augmentera leur responsabilisation à l'égard de la cour d'école.

La réalisation d'un projet d'aménagement peut demander un engagement important des personnes concernées. Selon la nature du projet, il faut parfois compter de 12 à 24 mois entre la formation du comité et le début des travaux. Dans ce contexte, maintenir la mobilisation tout au long de la démarche peut représenter

un défi. Diviser le projet global en différentes phases permet de répartir les coûts, de fixer des objectifs réalistes et de les atteindre dans un délai relativement court. De cette façon, la réalisation de chacune des phases satisfera tous les acteurs, les motivant à poursuivre leur implication dans le projet.

INITIATIVES DE COMMUNICATIONS SUGGÉRÉES

Valoriser et reconnaître la contribution des membres du personnel et des élèves qui s'impliquent dans le projet.

Prendre des photos et réaliser des vidéos à toutes les étapes est un excellent moyen, qui en outre servira à documenter l'évolution du projet. Ce matériel pourra d'ailleurs être présenté lors de l'inauguration de la cour d'école.

Proposer une session d'information pour expliquer le projet au personnel et aux élèves.

Présenter le projet aux parents lors d'une rencontre, ou au moyen d'une lettre ou d'un

article dans le journal de l'école. Présenter le projet sur le site Web de l'école ou de la commission scolaire et dans les médias sociaux.

Publier un article dans le journal local à l'intention de la communauté.

Organiser un concours afin de trouver un slogan ou un thème pour la nouvelle cour d'école.

Planifier une activité de lancement du projet.

Informers régulièrement tous les acteurs, y compris les élèves, de l'évolution du projet.



13. Pour alléger le texte, le terme « comité » sera souvent employé seul pour désigner le comité d'aménagement.

01



PLANIFICATION

1 VISION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

2 PORTRAIT DE LA COUR ACTUELLE

2.1 ANALYSE DES COMPOSANTES
DE LA COUR

2.2 SCHÉMA DE LA COUR ACTUELLE

3 INVENTAIRE DES BESOINS

3.1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT
MOTEUR DES JEUNES

3.2 CONSULTER LES JEUNES

3.3 CONSULTER LE PERSONNEL,
LES FAMILLES ET LES AUTRES
CITOYENS DU QUARTIER

3.4 VISITER D'AUTRES COURS D'ÉCOLE

4 CONSTATS ET PISTES D'ACTION

5 PLAN D'ACTION

6 RECHERCHE DE FINANCEMENT



Considérations préalables

Selon la nature ou l'ampleur du projet, il est possible que la commission scolaire ou la municipalité désigne un professionnel de l'aménagement pour assister le comité. Si cette personne-ressource n'est pas disponible, le comité pourrait alors décider de faire appel à un professionnel de l'aménagement à l'externe, et ce, dès l'étape Planification. Cette personne sera en mesure de proposer des solutions d'aménagement favorisant l'utilisation optimale de l'espace et la mise en valeur du site. De plus, elle devrait posséder une expertise en matière de normes de sécurité, dont la norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et équipements de jeu¹⁴.

Pour en savoir davantage, consulter la fiche [PL-1 Le professionnel de l'aménagement](#) et la fiche [PL-2 Norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et équipements de jeu](#).



14. Association canadienne de normalisation, *Norme nationale du Canada CAN/CSA Z614-14 Aires et équipements de jeu*, Groupe CSA, Toronto, 2015, 173 p.

1

VISION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet éducatif de l'école énonce les valeurs retenues pour favoriser la santé, le bien-être et la réussite des élèves, et il décrit la vocation particulière de l'école. Ces éléments guident le personnel dans ses interventions quotidiennes auprès des jeunes. En conséquence, ils devraient aussi guider le comité à toutes les étapes du processus d'aménagement. Ils serviront donc d'assise à l'élaboration de la *vision du projet*, tout comme les préoccupations qui ont mené le personnel à repenser la cour d'école. Invité à se projeter dans l'avenir, le comité doit ici réfléchir à ce qu'il souhaite offrir aux jeunes dans la nouvelle cour puis rédiger, en quelques phrases, l'énoncé de la vision du projet.

2

PORTRAIT DE LA COUR ACTUELLE

2.1

ANALYSE DES COMPOSANTES DE LA COUR

Le comité d'aménagement identifiera et analysera les différentes composantes de la cour. Elles sont regroupées en cinq catégories.

Pour savoir ce que sont les zones d'activités, consulter la fiche [PL-3 Description des zones d'activités](#).



COMPOSANTES DE LA COUR ¹⁵				
 PARTICULARITÉS DE L'ÉCOLE	 CADRE JURIDIQUE	 ÉLÉMENTS CONSTRUITS	 ÉLÉMENTS NATURELS ET ENVIRONNEMENTAUX	 FONCTIONNALITÉ
Perspectives d'avenir, travaux majeurs, nombre d'élèves, type de clientèle, etc.	Lois, règlements, responsabilités organisationnelles, devoirs moraux, etc.	Zones d'activités ¹⁶ , équipements, marquage ¹⁷ , revêtements de surface ¹⁸ , etc.	Ensoleillement, végétation, vent, orientation de la cour, etc.	Accès, circulation des élèves, drainage, liens entre l'extérieur et l'intérieur, organisation des périodes d'activité, modalités de surveillance stratégique, etc.

15. Adapté de Marie-Bernard Pasquier, *Analyse des composantes de la cour de récréation*, Document de travail, Montréal, Ici et Là COOP d'aménagement, 2017.

16. Espace délimité, aménagé et ayant une vocation particulière.

17. Lignes ou formes peintes de façon permanente au sol ou au mur.

18. Matériaux naturels ou manufacturés qui recouvrent le sol (ex. : asphalte, gazon, gravier, sable, matériaux synthétiques).



Le propriétaire de la cour (commission scolaire, municipalité ou autre) devrait être en mesure de fournir au comité le certificat de localisation. Si ce document n'est pas disponible ou s'il date de plusieurs années, le propriétaire devra faire appel à un arpenteur géomètre pour le produire, ce qui pourrait occasionner un retard dans la mise en œuvre du projet d'aménagement ainsi que des coûts supplémentaires.

PARTICULARITÉS DE L'ÉCOLE

- **Perspectives d'avenir de l'école et travaux majeurs.** Un changement de vocation ou de clientèle ou encore des rénovations majeures pourraient modifier, retarder ou accélérer le projet d'aménagement. Au début de la démarche, il faut effectuer avec diligence des vérifications auprès de la commission scolaire, particulièrement au service des ressources matérielles, et de la municipalité, lesquelles pourront coordonner, s'il y a lieu, les différents chantiers prévus pour l'école¹⁹.
- **Utilisation de la cour.** Il est nécessaire de connaître les périodes où la cour est réservée à l'usage scolaire et celles où la communauté peut y accéder.

CADRE JURIDIQUE

Avant de réaliser un projet d'aménagement, il est nécessaire d'établir l'identité du propriétaire du terrain et d'obtenir divers documents relatifs à la cour : certificat de localisation, relevé topographique, tests de sol, historique des aménagements, etc.

La mise en œuvre du projet d'aménagement doit se faire dans le respect du cadre juridique dans lequel il s'insère. Le personnel du service des ressources matérielles de la commission scolaire possède l'expertise requise pour s'assurer que toutes les étapes du projet, y compris l'entretien, se dérouleront dans le respect des lois, des normes, des règlements, des politiques et des mesures en vigueur. Les éléments du cadre juridique peuvent être regroupés ainsi²⁰ :

Obligations légales : lois et règlements

Les lois et les règlements fédéraux et provinciaux ainsi que les règlements municipaux sont *d'application obligatoire*. En cas de non-respect, le propriétaire de la cour, généralement la commission scolaire, s'expose à des recours juridiques (amende, poursuite, etc.). Ainsi, un permis pourrait être exigé par la municipalité pour certains types de travaux d'aménagement de la cour, de même que des règlements municipaux pourraient régir certains types d'installation (par exemple, le pourcentage de surfaces végétalisées, le nombre de supports à vélos, le type de clôture ou la localisation des cabanons).



19. Adapté de : Commission scolaire de Montréal, *Revitalisation des cours d'école. Guide à la réalisation*, Montréal, 2011.

20. Adapté de : B. Tremblay, « La prévention des traumatismes d'origine récréative et sportive », dans S. Miaux et R. Roult (dir.), *Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme : perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, 378 p.

Responsabilit  s organisationnelles et devoirs moraux

Ces deux   l  ments du cadre juridique constituent des pr  cautions raisonnables pour assurer la s  curit   des utilisateurs. Ils sont reconnus comme   tant de bonnes pratiques, permettant notamment de r  duire les risques de blessures ou d'accidents et, cons  quemment, les possibilit  s de poursuites judiciaires. Ils constituent des r  f  rences cr  dibles et peuvent servir de preuves en cas de litige. Au Qu  bec, en vertu du Code civil du Qu  bec, notamment les articles sur la responsabilit   civile et sur les biens non s  curitaires, le propri  taire et l'exploitant des lieux doivent prendre tous les moyens raisonnables pour pr  munir les utilisateurs contre des risques pr  visibles et   vitables. En outre, il est recommand   aux commissions scolaires de v  rifier la conformit   des   quipements de jeu et des surfaces de protection    la norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et   quipements de jeu (consulter la fiche [PL-2 Norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et   quipements de jeu](#)).

La fiche [PL-4 Cadre juridique des commissions scolaires pour un projet d'am  nagement d'une cour d'  cole](#) pr  sente de fa  on d  taill  e les divers   l  ments du cadre juridique (obligations l  gales, responsabilit  s organisationnelles et devoirs moraux).



Comme les lois, les r  glementations et les normes changent au fil des ans; il est important de s'assurer d'avoir en main l'information la plus r  cente.

  L  MENTS CONSTRUITS,   L  MENTS NATURELS ET ENVIRONNEMENTAUX, FONCTIONNALIT  

Une fois que le comit   a consid  r   les particularit  s de l'  cole et les aspects juridiques du projet, il est invit      identifier et    analyser les   l  ments construits, naturels et environnementaux qui se trouvent dans la cour. Il s'agira, par exemple, d'examiner le type de zones d'activit  s, l'  tat et la localisation des   quipements, des rev  tements de surface et de la v  g  tation, la pr  sence de vents dominants, l'utilisation de la cour en hiver, la qualit   du drainage, etc. Pour ce faire, le comit   utilisera la section 1 de l'outil pratique [OP-1 Portrait de la cour actuelle](#).



Il est recommand   de prendre des photos de la cour d'  cole. Celles-ci bonifieront les informations recueillies lors de cet exercice et faciliteront l'analyse.

Un projet d'am  nagement est une excellente occasion d'observer ce qui se trouve    proximit   de la cour, dans le but d'en am  liorer la fonctionnalit  . D'une part, la prise en consid  ration des am  nagements municipaux avoisinants permettra    l'  cole d'assurer la compl  mentarit   des infrastructures mises    la disposition des jeunes, de leurs familles et de la communaut  . D'autre part, l'  laboration ou la r  vision du plan de d  placement s  curitaire aux abords de l'  cole permettra de revoir l'emplacement des acc  s    la cour et au stationnement, des d  barcad  res, des supports    v  los, etc.

SCHÉMA DE LA COUR ACTUELLE

À l'aide de l'outil pratique **OP-2 Schéma de la cour actuelle**, il s'agit maintenant de représenter graphiquement sur papier toutes les composantes de la cour préalablement définies dans le but d'en compléter l'analyse. Pour ce faire, il est possible d'utiliser divers relevés de terrain, dont le certificat de localisation. Si aucun document officiel n'est disponible, il est possible d'utiliser l'image satellite de la cour au moyen d'une application gratuite sur Internet. Afin de repérer facilement chacun des éléments de la cour, il est suggéré d'utiliser différentes couleurs (ex. : les éléments naturels en vert et les axes de circulation²¹ en rouge).

VOICI UN EXEMPLE DE SCHÉMA DE LA COUR ACTUELLE :

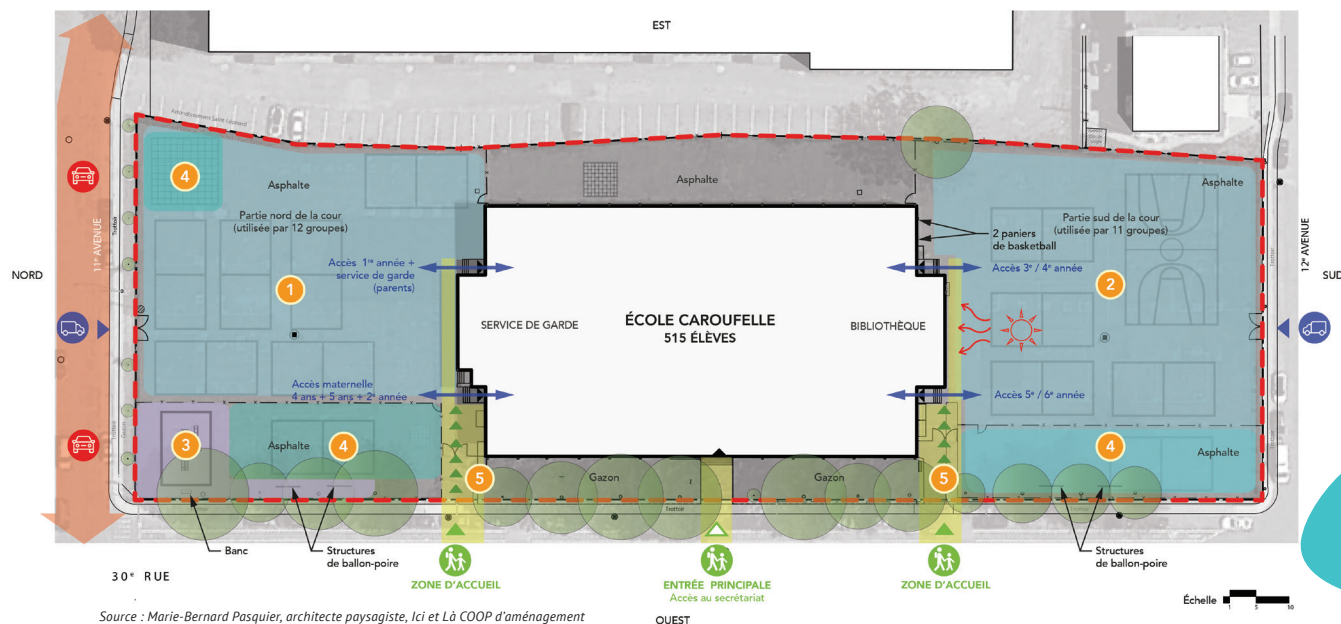
- L'école Caroufelle se trouve dans un quartier résidentiel, à proximité d'une rue très passante.
- La partie sud de la cour est fortement exposée au soleil. Les enseignants se plaignent de la chaleur, surtout dans la bibliothèque.
- Lors de la récréation, les jeux des enfants font aboyer le chien d'un voisin.
- L'entrée des plus jeunes se fait par la partie nord de la cour. Les parents sont nombreux à se présenter à cet endroit et manquent de place sur le trottoir.
- La structure de jeu existante est désuète, l'école souhaite la remplacer.
- La limite est de la cour longue un stationnement, l'équipe-école souhaite y ajouter des arbres pour créer une barrière visuelle.
- À l'intérieur des deux parties de la cour, des zones d'activités sont délimitées par des clôtures que l'on souhaite retirer.
- L'équipe-école aimerait exploiter l'espace qui longe l'arrière du bâtiment, entre les deux parties de la cour.
- Il n'y a pas de parc municipal dans le quartier.
- Le basketball est le sport le plus pratiqué dans cette école.

ZONES D'ACTIVITÉS

- 1 ZONE DE JEUX COLLECTIFS (maternelle 4 ans à 2^e année)
- 2 ZONE DE JEUX COLLECTIFS (3^e à 6^e année)
- 3 ZONE DES STRUCTURES DE JEU
- 4 ZONE DE JEUX INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES
- 5 ZONE D'ACCUEIL

LÉGENDE

-  Accès
-  Entrée pour véhicule d'entretien, de livraison et d'urgence
-  Circulation routière dense
-  Clôture
-  Limite de propriété
-  Arbre existant
-  Soleil intense / chaleur ressentie dans les classes
-  Puisard de drainage

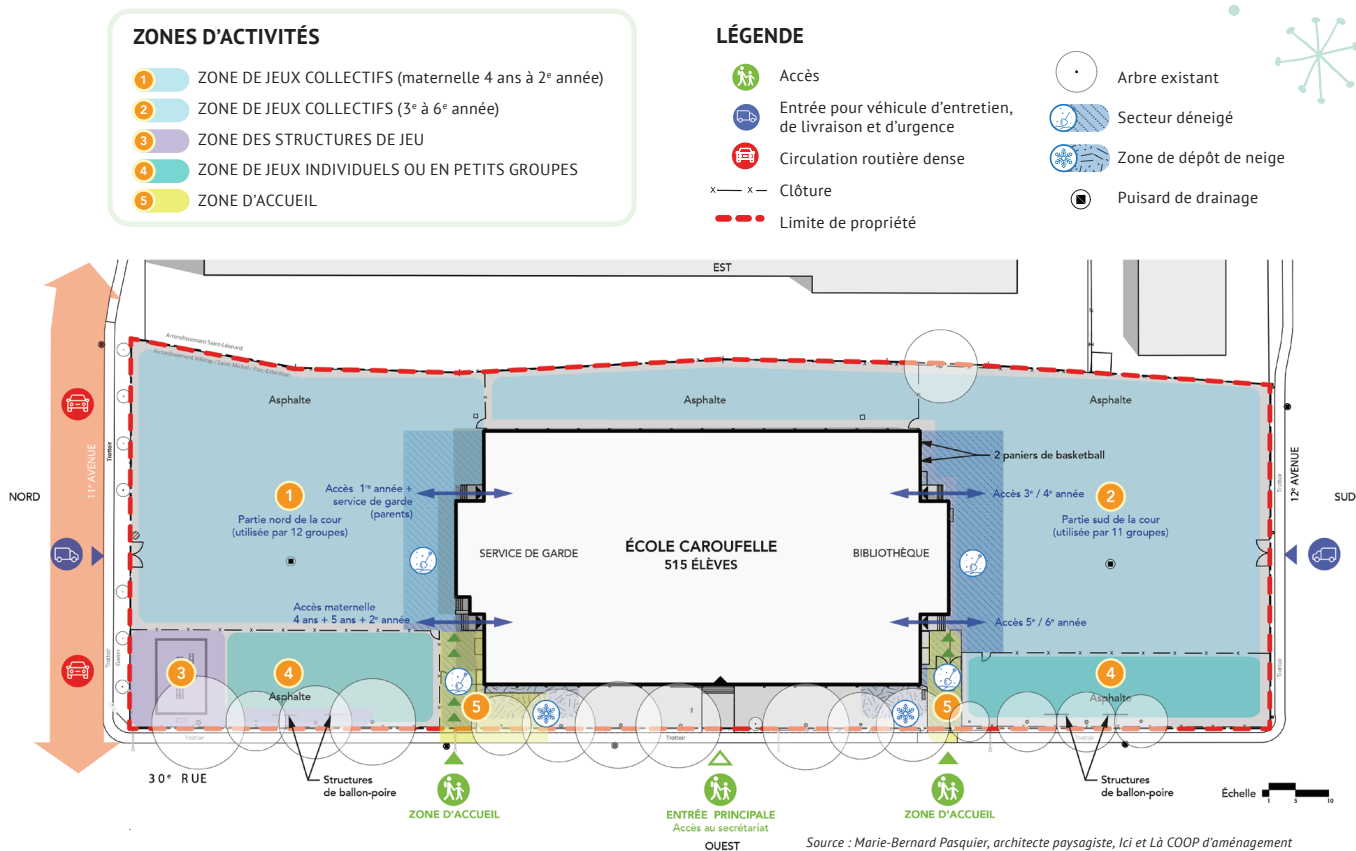


21. Axe de circulation : espace d'accès et de circulation entre la rue et la cour, entre la cour et l'école, entre une zone d'activités et une autre, à l'intérieur d'une même zone d'activités, etc.

Il s'avère également important de représenter les éléments de la cour en conditions hivernales, même si certains d'entre eux ne sont alors pas accessibles (ex. : marquage, équipements). Il est suggéré de superposer sur le schéma les éléments

suivants : les zones déneigées, les dépôts à neige (qui peuvent être aménagés en buttes ou en pentes pour la glissade), les zones de jeux ou de sports d'hiver, les structures de jeu fermées, etc.

VOICI UN EXEMPLE DE SCHÉMA DE LA COUR ACTUELLE EN CONDITIONS HIVERNALES :



3 INVENTAIRE DES BESOINS

La cour d'école est un élément central de la vie de l'école et de celle du quartier. Afin de prendre des décisions éclairées, le comité doit connaître les besoins et les préférences de différents groupes. À cet égard, le personnel de l'école, les jeunes, les parents et les citoyens du quartier ont assurément des demandes à présenter au comité. Il serait donc pertinent de prévoir des moyens pour les recueillir et les considérer tout au long de la démarche.

Les besoins varient selon le contexte (scolaire ou municipal) et selon les personnes (les jeunes veulent jouer avec leurs amis à des jeux variés, le personnel de l'école est préoccupé par l'encadrement et la sécurité, les parents désirent une belle cour pour leurs enfants, les citoyens souhaitent un lieu accessible à tous et complémentaire aux autres installations du quartier). Il importe de prendre en compte toutes ces préoccupations lors de l'aménagement de la cour et de trouver un juste équilibre, en ne perdant pas de vue que la vocation première de ce lieu est de répondre aux besoins des jeunes en contexte scolaire.

3.1

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT MOTEUR DES JEUNES

Il est nécessaire de prendre aussi en considération le développement moteur des jeunes de 4 à 12 ans, une composante essentielle de leur développement global. Ainsi, les zones d'activités, les équipements et le matériel mis à leur disposition devraient leur permettre d'exécuter une variété d'actions motrices et leur offrir des défis à la hauteur de leurs capacités. Le comité est invité à utiliser l'outil pratique **OP-3 Variété des actions motrices** afin de reconnaître celles qui sont exploitées dans la cour actuelle et celles que devrait permettre l'aménagement de la cour projetée.

3.2

CONSULTER LES JEUNES

La consultation des jeunes et l'observation de leurs jeux fournissent des informations précieuses pour déterminer ce qu'il serait nécessaire de retrouver dans la cour d'école. Cette consultation permet aux élèves :

- d'exprimer leurs goûts et leurs préférences;
- de donner leur avis sur un projet qui aura des répercussions quotidiennes sur leur qualité de vie à l'école;
- de faire des suggestions auxquelles les adultes ne penseraient peut-être pas;
- de renforcer leur adhésion au projet et de développer un sentiment de fierté à cet égard;
- de s'approprier pleinement le nouvel aménagement et de respecter plus facilement les règles d'utilisation des équipements.

La consultation (ex. : discussions, projet de classe, textes, ateliers en équipe) peut se réaliser en classe ou au service de garde. Il est également possible de consulter le conseil des élèves, le cas échéant. Pour clarifier les attentes des jeunes et éviter des déceptions, il est important de leur mentionner que l'aménagement de la cour pourrait s'étendre sur quelques années. Il faut également les prévenir que les choix d'aménagement ne reposeront pas uniquement sur leurs demandes.



Deux outils présentés dans le volet *Organisation des périodes d'activité* du guide *Ma cour : un monde de plaisir!* (pages 25 et 26) pourraient être utilisés par le comité. Le premier propose un sondage à réaliser auprès des jeunes et des adultes, et le second permet de produire un bilan du sondage.

Il est possible de pousser plus loin la consultation des élèves en les invitant à exprimer leur vision de la cour d'école à l'aide de dessins ou de maquettes. Cette méthode, dite de *design participatif*, constitue une activité pédagogique de grande valeur, à laquelle pourraient se joindre les enfants du voisinage qui ne fréquentent pas l'école, mais qui sont susceptibles d'utiliser la cour. Cette démarche consultative exige du temps, mais ses avantages sont importants : non seulement les jeunes ont l'occasion de formuler des idées pertinentes, mais aussi ils bénéficient de l'exercice, qui favorise l'appropriation ultérieure de ce milieu de vie. Ils y retrouveront peut-être ce qu'ils avaient représenté sur papier ou sur écran. Il est possible de réaliser cette expérience avec l'aide d'étudiants en aménagement de niveau collégial ou universitaire.

3.3

CONSULTER LE PERSONNEL, LES FAMILLES ET LES AUTRES CITOYENS DU QUARTIER

Puisqu'ils sont aussi très concernés par le projet d'aménagement et qu'ils ont possiblement des préoccupations à partager et des demandes à formuler, les enseignants, les professionnels et les employés de soutien (service de garde, surveillance, secrétariat, entretien) de l'école devraient, eux aussi, être consultés par le comité. Le représentant de chaque groupe d'employés peut organiser une séance de remue-ménages avec ses collègues ou bien leur distribuer un questionnaire, tel le sondage proposé dans le volet « Organisation des périodes d'activité » du guide *Ma cour : un monde de plaisir!*

Les parents et les autres citoyens du quartier peuvent également participer au processus d'inventaire des besoins. Le conseil d'établissement sera invité, par exemple, à sonder les parents, tandis que le comité sollicitera la collaboration de la municipalité pour interroger les citoyens du quartier. À cet effet, l'utilisation d'un sondage en ligne s'avère une méthode rapide et économique.

3.4

VISITER D'AUTRES COURS D'ÉCOLE

Les aménagements réalisés dans d'autres cours d'école sont susceptibles d'inspirer le comité, qui pourra ainsi recueillir des idées intéressantes et éviter certaines erreurs. Toutefois, cette démarche n'est pas indispensable : le comité verra à évaluer la pertinence d'y recourir. Par ailleurs, le service des ressources matérielles de la commission scolaire ainsi que des partenaires tels que les directions de santé publique ou les unités régionales de loisir et de sport et des professionnels de l'aménagement, ou encore des sites Web et des articles de revues peuvent être consultés pour obtenir des photos de projets d'aménagement inspirants.

Il importe de se rappeler que chaque école a des besoins particuliers et, conséquemment, que chaque cour est unique. Une réflexion s'impose avant de reproduire dans sa propre cour d'école des aménagements observés ailleurs.



Le **Répertoire de bonnes pratiques d'aménagement** formule des recommandations, accompagnées de photos, pour concevoir une cour d'école attrayante, stimulante, accessible et sécuritaire, qui invite au jeu, à la détente et aux apprentissages. Le comité est invité à consulter ce répertoire en vue de sélectionner les pratiques qui permettront de répondre aux besoins préalablement définis et de les mettre en œuvre lors des étapes subséquentes.



4

CONSTATS ET PISTES D'ACTION

À l'aide de la section 2 de l'outil pratique **OP-1 Portrait de la cour actuelle** et en s'inspirant du **Répertoire de bonnes pratiques d'aménagement**, le comité dressera les constats qui découlent de l'analyse des composantes de la cour, du schéma de la cour actuelle et de l'inventaire des besoins. Il présentera les aspects positifs ainsi que les aspects à améliorer de la cour, puis il proposera des pistes d'action qui tiendront compte des contraintes existantes. Le comité sera ainsi en mesure de définir les paramètres d'aménagement de la cour projetée, entre autres les zones d'activités, les équipements à conserver, à réparer, à déplacer, à démanteler, à acquérir ou à installer ainsi que les revêtements de surface.

5

PLAN D'ACTION

Dans tout type de projet, peu importe sa nature ou son ampleur, il est important de s'assurer que tout se déroule comme prévu, dans les meilleures conditions possible. Il est donc nécessaire, tout au long du projet d'aménagement de la cour d'école, de vérifier si les travaux évoluent selon les objectifs fixés par le comité et s'ils respectent le budget, l'échéancier et les ressources allouées au projet. Le suivi en continu, à chacune des étapes, permettra de détecter rapidement les problèmes et d'agir promptement pour trouver des solutions ou apporter les correctifs nécessaires. Le plan d'action est l'outil tout indiqué pour effectuer ce suivi.

À l'aide de l'outil pratique **OP-4 Plan d'action**, le comité peut maintenant mettre en ordre de priorité les pistes d'action qu'il a définies précédemment. Ceci permettra d'évaluer l'ampleur du projet et de déterminer si plusieurs phases de réalisation seront requises. C'est également dans le plan d'action qu'il pourra préciser :

- les responsabilités;
- l'échéancier;
- les prévisions budgétaires.



Lors de la planification d'un projet d'aménagement, il est important de tenir compte des ressources humaines, matérielles et financières disponibles pour sa réalisation.

Ces ressources pouvant varier en cours de projet, un plan d'action autorisant une certaine souplesse permettra de faire des ajustements en cours de route, sans toutefois compromettre sa mise en œuvre.

La détermination d'un responsable pour chaque piste d'action est importante, car elle influencera les coûts du projet. Par exemple, ceux-ci seront différents si l'installation d'un équipement est effectuée par le service des ressources matérielles ou par un entrepreneur privé. De plus, le comité et le service des ressources matérielles de la commission scolaire doivent s'assurer que le responsable de chaque tâche possède les connaissances et les compétences requises pour la mener à bien. Il est aussi important de prévoir le temps requis pour mettre en œuvre chacune des pistes d'action, en tenant compte de la disponibilité des ressources et de la date souhaitée de la fin des travaux.

Le service des ressources matérielles de la commission scolaire, en collaboration avec le comité d'aménagement, devrait être en mesure d'estimer les coûts du projet. Pour y parvenir, il lui faudra procéder, à l'aide de l'outil pratique **OP-4 Plan d'action**, à une estimation sommaire des coûts de conception, de réalisation et d'opérations (entretien et inspection). Le comité sera alors en mesure d'envisager l'ampleur des dépenses associées au projet.

Le comité, en collaboration avec le service des ressources matérielles, devra également confirmer les fonds réservés ou garantis pour le projet. Les coûts de certaines ressources matérielles et humaines prêtées et financées par des partenaires externes pourraient être comptabilisés en tant que revenus disponibles pour le projet : dons, commandites ou prêts de main-d'œuvre, de machinerie, de matériaux, de services professionnels, etc. Certaines ententes scolaires municipales permettent parfois ce type d'arrangement. Il est suggéré de vérifier si une telle entente est en vigueur entre la commission scolaire et la municipalité.



Il est important d'inclure les frais relatifs à l'entretien et à l'inspection, qui sont souvent négligés, dans le calcul des coûts et dans les choix d'aménagement.



Il est approprié d'inclure les contingences dans l'estimation des coûts. Le service des ressources matérielles de la commission scolaire est en mesure d'aider le comité à estimer ce montant.

Si le total des fonds disponibles pour le projet est en-deçà des coûts estimés, le comité pourra envisager différentes avenues pour combler la différence :

- procéder à la recherche de financement afin de recueillir des fonds supplémentaires;

- réaliser le projet en différentes phases en modifiant l'échéancier initial. Ces phases pourraient s'étendre sur deux ou trois ans, ce qui permettrait d'étaler les dépenses et les recherches de financement. L'étalement peut même avoir l'avantage de répondre à un plus grand nombre de demandes (formulées au moment de l'inventaire des besoins);
- remettre en question certains travaux ou réduire l'ampleur du projet.



RECHERCHE DE FINANCEMENT

La recherche de financement demande beaucoup de temps et d'énergie. Par conséquent, il est judicieux de confier cette responsabilité à une personne motivée qui possède un important réseau de contacts. Elle pourra recruter d'autres personnes intéressées par cette mission, notamment des parents, ce qui exigera la formation d'un sous-comité de financement.

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Divers programmes de financement sont offerts aux établissements pour l'aménagement de cours d'école. Le comité ou le sous-comité de financement peut trouver un programme auquel le projet est admissible en consultant une liste disponible sur la page du guide à l'adresse suivante : education.gouv.qc.ca.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT



L'école a l'obligation de respecter le cadre juridique des activités de collecte de fonds. Consulter la fiche **PL-4 Cadre juridique des commissions scolaires pour un projet d'aménagement d'une cour d'école**.

Si le comité a retenu l'idée d'une collecte de fonds pour compléter le financement du projet, il peut dès maintenant la mettre en œuvre.

Il verra à :

- fixer un objectif financier;
- obtenir l'approbation du conseil d'établissement;
- déterminer le type d'activités de collecte de fonds;
- déterminer le nombre d'activités de collecte de fonds;
- dresser un calendrier (périodes durant lesquelles se dérouleront les activités);
- recruter et motiver des parents, les élèves, les enseignants, etc.;
- informer le milieu de chaque activité de collecte.

Informer régulièrement les élèves, le personnel et les parents de l'évolution du projet, du cheminement des demandes de subventions et du déroulement des activités de financement aura pour effet de nourrir la motivation des troupes tout au long de la campagne. Par ailleurs, les activités de financement sont elles-mêmes des moyens de publiciser le projet et de rappeler au milieu son existence.

INITIATIVES DE COMMUNICATIONS SUGGÉRÉES

Prévoir un plan de visibilité pour les partenaires selon le niveau d'investissements.

Informer les élèves et le personnel des résultats de la ou des consultations.

Informer régulièrement tous les acteurs de l'évolution du projet : élèves, personnel, parents, conseil d'établissement, partenaires.

Utiliser **à l'interne** : les tableaux d'affichage, le journal de l'école, la radio scolaire, le site Web, les médias sociaux, les réunions du personnel, du conseil d'établissement et du conseil étudiant ainsi que les assemblées de parents; **à l'externe** : le journal local, la radio communautaire, le bulletin municipal, etc.

Continuer à valoriser et à reconnaître les personnes qui s'impliquent dans le projet.



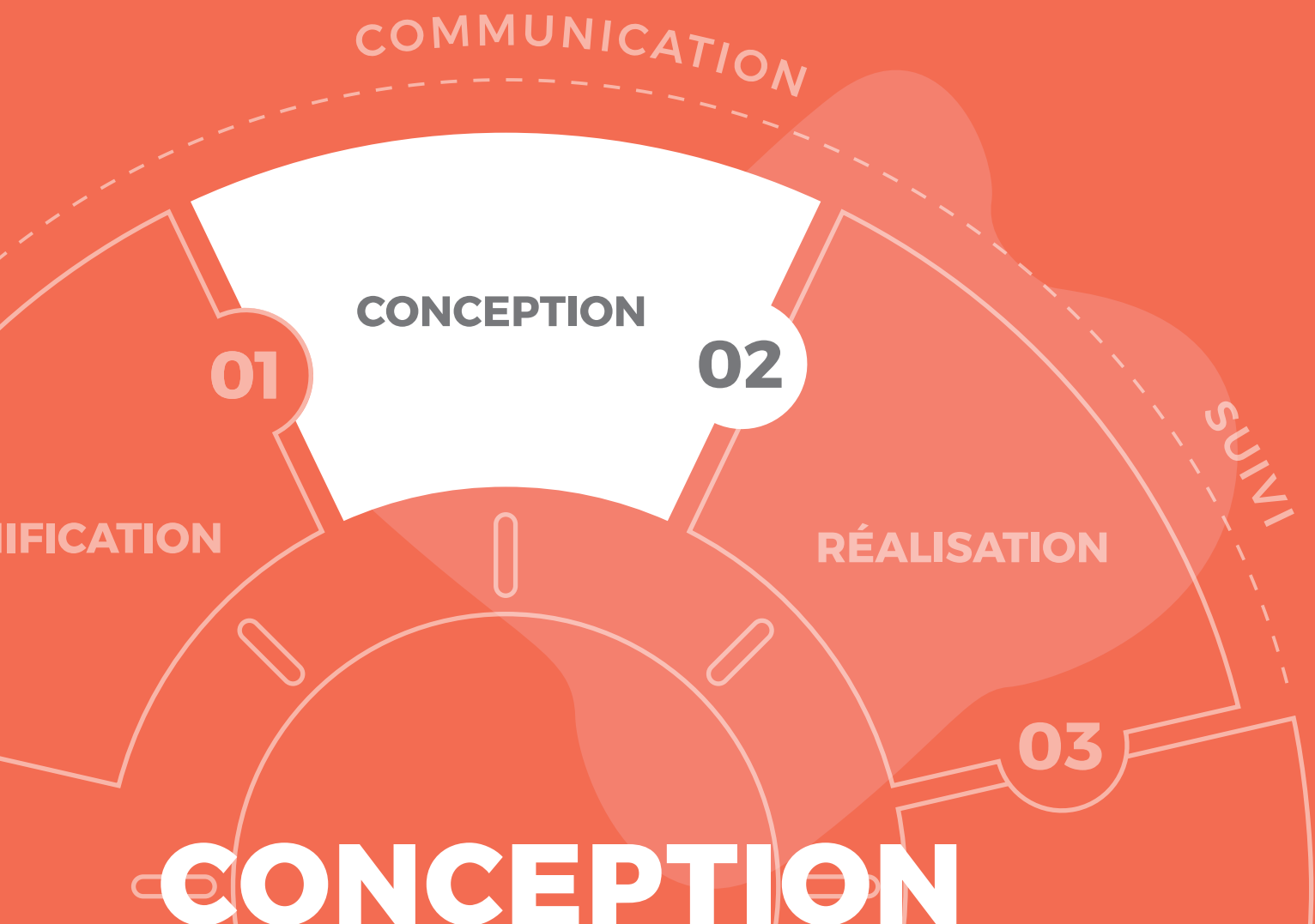


CONCEPTION

1 SCHÉMA DE LA COUR PROJETÉE

2 PLAN PRÉLIMINAIRE

3 PLAN FINAL



Considérations préalables

L'étape Conception consiste principalement à représenter graphiquement le plan d'aménagement de la cour d'école projetée, et ce, à partir des pistes d'action priorisées à l'étape Planification. La présente étape vise ainsi à obtenir un plan final qui servira à réaliser les travaux.

Un projet d'aménagement de cour d'école doit être conçu pour une utilisation à long terme. En effet, les sommes investies ainsi que l'énergie et les efforts déployés par les intervenants du milieu sont trop importants pour envisager de recommencer la démarche dans quelques années²². Il est donc primordial de concevoir un aménagement multifonctionnel, dans une perspective inclusive, offrant une variété d'activités qui survivra aux modes et au temps.



Tenir compte de l'aspect inclusif de la cour dès la conception peut nécessiter certains investissements, mais coûte habituellement moins cher que le réaménagement de cette dernière plus tard.

22. Adapté de : Commission scolaire de Montréal, *Revitalisation des cours d'école. Guide à la réalisation*, Montréal, 2011, p. 10.

Aussi, il est important d'avoir en tête, dès cette étape, l'entretien que nécessitera le nouvel aménagement : entretien général et régulier de la cour, bien entendu, mais aussi de chacun des équipements.

À l'étape Conception, si ce n'est déjà fait, **le comité est invité à travailler en étroite collaboration avec le service des ressources matérielles de la commission scolaire**. L'expertise de ce service est essentielle pour assurer une planification rigoureuse et la réussite du projet. Le service des ressources matérielles peut disposer de ressources professionnelles pertinentes (dessinateur, architecte, ingénieur, technicien en bâtiment, etc.) et avoir l'expérience requise (rédaction de plans et devis, connaissance de la norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et équipements de jeu, réglementation de santé et sécurité au travail, etc.) pour soutenir le comité à toutes les étapes du projet. Autrement, il est recommandé de faire appel à des ressources professionnelles externes, notamment à un professionnel de l'aménagement.



SCHÉMA DE LA COUR PROJÉTÉE

À partir du schéma de la cour actuelle réalisé à l'étape Planification, il convient de positionner les éléments qui resteront en place dans le nouvel aménagement : clôtures, arbres, équipements, etc. Ensuite, les différentes zones d'activités retenues seront représentées, ainsi que les axes de circulation (consulter la fiche [PL-3 Description des zones d'activités](#)).

Pour faciliter la représentation graphique, il est recommandé de dessiner :

- des bulles représentant chacune des zones d'activités (chaque zone peut avoir une couleur distinctive);
- des flèches pour indiquer les axes de circulation.

qui pourront être déplacées facilement sur le schéma, ou encore de dessiner les différentes versions de la cour sur un tableau à l'aide de craies ou de crayons de couleur²³. Le comité pourra alors sélectionner la version du schéma de la cour projetée qui lui semble répondre le mieux aux pistes d'action prioritaires dans le plan d'action.

Voir l'exemple de schéma de la cour projetée en page 37.

Cet exercice permet d'explorer plusieurs scénarios d'aménagement des zones d'activités. À cet effet, il peut être pratique de découper des formes

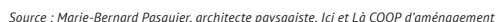
23. Gouvernement du Québec, *Ma cour : un monde de plaisir! Guide pour l'encadrement, l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école*, volet Aménagement de la cour d'école, 2018 (développé en 2009), p. 8.

ZONES D'ACTIVITÉS

- ## NOUVELLES DEMANDES

- ### LÉGENDE

-  Accès
-  Entrée pour véhicule d'entretien,
de livraison et d'urgence
-  Circulation routière dense
-  Limite de propriété
-  Clôture
-  Arbre existant



CONCEPTION

24. www.loisirpublic.qc.ca/uploads/AQLP/BulletinProjetEspaces_Janvier2015_01.pdf

25. www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/

26. www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/395_aires_appareils_jeu.pdf

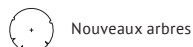
Comme une bonne partie de l'année scolaire se déroule en hiver et que plusieurs éléments qui composent l'aménagement de la cour ne sont alors plus accessibles (ex. : marquage au sol, équipements), il est important de représenter sur la version retenue les réaménagements ou les dispositions éventuelles lorsque les conditions sont hivernales. Il est alors nécessaire d'identifier les éléments suivants en les superposant sur le schéma : les zones déneigées, les dépôts à neige (qui peuvent être aménagés en buttes ou en pentes pour la glissade), les zones de jeux ou de sports d'hiver, les structures de jeu fermées, etc.

VOICI UN EXEMPLE DE SCHÉMA DE LA COUR PROJETÉE LORSQUE LES CONDITIONS SONT HIVERNALES :

ZONES D'ACTIVITÉS

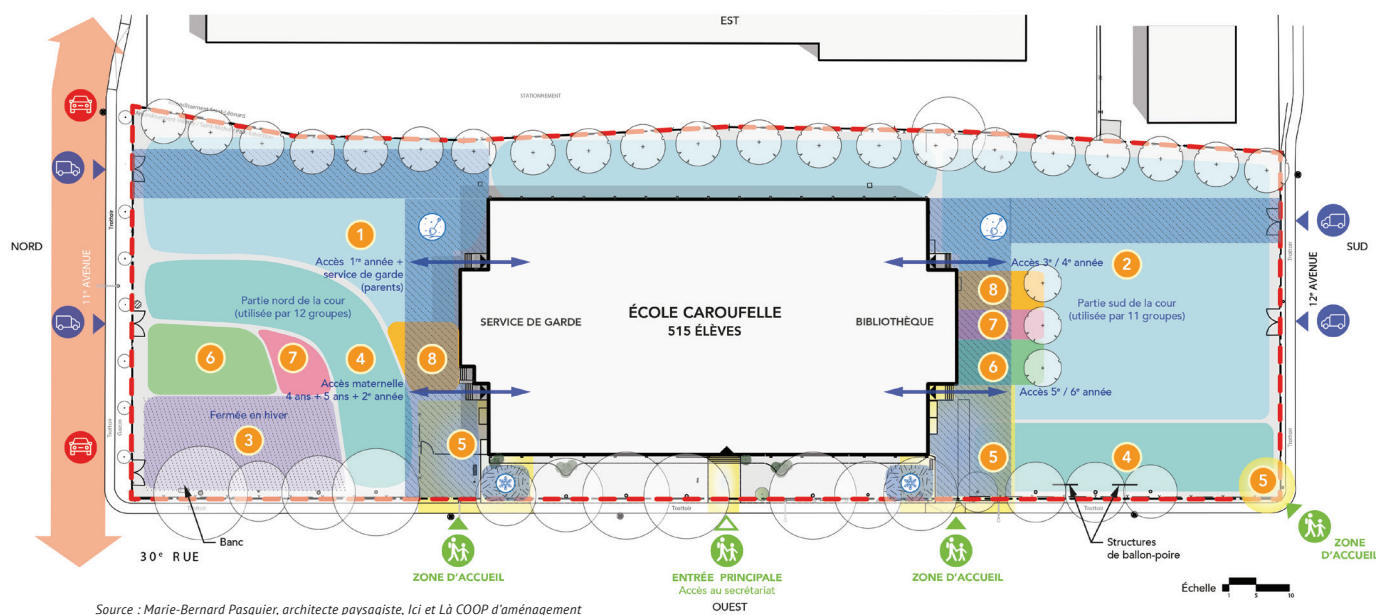
- 1 ZONE DE JEUX COLLECTIFS (2^e année)
- 2 ZONE DE JEUX COLLECTIFS (3^e à 6^e année)
- 3 ZONE DES STRUCTURES DE JEU
- 4 ZONE DE JEUX INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES
- 5 ZONE D'ACCUEIL
- 6 ZONE DE REPOS
- 7 ZONE DE CLASSE EXTÉRIEURE
- 8 ZONE DES ARTS ET SPECTACLES

NOUVELLES DEMANDES



LÉGENDE

- Accès
- Entrée pour véhicule d'entretien, de livraison et d'urgence
- Circulation routière dense
- Limite de propriété
- Clôture
- Arbre existant
- Secteur déneigé
- Zone de dépôt de neige



À ce stade, le comité doit également se questionner sur l'organisation des différentes périodes d'activité ainsi que sur l'encadrement des élèves à l'intérieur du futur aménagement. Concrètement, il convient de répondre aux questions suivantes :

- Maintiendra-t-on la même programmation?
Où joueront les enfants, avec qui, avec quoi, comment et quand?
- Les positions, les déplacements et la visibilité des surveillants permettront-ils d'assurer une surveillance stratégique?

Pour en savoir davantage sur l'organisation des périodes d'activité et l'encadrement des élèves, voir le volet consacré à chacun de ces aspects dans le guide *Ma cour : un monde de plaisir!*

Si le scénario retenu est compatible avec ces considérations importantes pour assurer la fonctionnalité de la cour, le comité pourra passer au plan préliminaire, sinon il faudra apporter les modifications requises. En fin de compte, ce schéma aura permis de confirmer le choix, la variété et la fonctionnalité des différentes zones d'activités.

Pour en savoir davantage sur la gestion de la cour en hiver, consulter le **Répertoire de bonnes pratiques d'aménagement**, à la section hiver et la fiche **Espaces de jeu libre en hiver** du cadre de référence *Tant qu'il y aura des enfants* (Projet Espaces).



PLAN PRÉLIMINAIRE

À partir du schéma approuvé de la cour projetée, le comité pourra, avec l'aide du service des ressources matérielles de la commission scolaire et d'un professionnel de l'aménagement, effectuer un plan préliminaire à l'échelle, où les éléments construits (équipements, marquage, rangements, etc.) et les éléments naturels (arbres, arbustes, gazon, etc.) seront représentés. Ce plan indiquera les axes de circulation, tout en prenant bien soin de respecter les dimensions et l'orientation de chaque élément.

L'exercice permet notamment de confirmer que l'espace disponible sera suffisant pour accueillir l'ensemble des zones d'activités et l'ensemble des élèves²⁷. Il permet également de valider le choix, la variété, le nombre et les dimensions des éléments construits et des éléments naturels à intégrer dans la future cour d'école, ainsi que leur fonctionnalité dans deux contextes : sans neige et avec neige. Il est possible que le professionnel de l'aménagement propose des scénarios que le comité n'avait pas envisagés. Le comité aura alors à se prononcer.

Le **Répertoire de bonnes pratiques d'aménagement** propose des dimensions pour certains terrains et zones d'activités (jeux collectifs, jeux en petits groupes, jeux individuels). Il fournit aussi des conseils sur les végétaux que l'on peut planter dans une cour d'école.



Il est essentiel d'imaginer la cour d'école à l'échelle d'un enfant, d'essayer de voir le monde de son point de vue pour comprendre son expérience spatiale.

Aménager l'espace à hauteur d'enfant permettra à celui-ci d'être en sécurité et de se sentir compétent. Un enfant du préscolaire a une perspective fort différente d'un enfant de 6^e année en raison de la différence de grandeur.

L'angle de vision d'un adulte est de 180 degrés, tandis que celui d'un enfant de moins de 8 ans est inférieur à 70 degrés²⁸. Cet enfant ne voit que ce qui est en face de lui. Ces caractéristiques doivent être considérées et intégrées dans la conception de l'aménagement : choix d'équipements adaptables en hauteur, diversité d'équipements, etc.

Si le rapport unitaire par élève est inférieur à la recommandation de 10m² par élève, évaluer la possibilité d'offrir plus d'une vague de récréation ou de dîner.

27. Un rapport unitaire égal ou supérieur à **10 m²** par élève est recommandé de façon que chaque enfant ait suffisamment d'espace pour jouer, ce qui réduira les risques de blessures et de conflits.

28. www.alpharoute.info/prevention/ville/kids.html (Page consultée le 23 janvier 2018).

VOICI UN EXEMPLE DE PLAN PRÉLIMINAIRE :

ZONES D'ACTIVITÉS

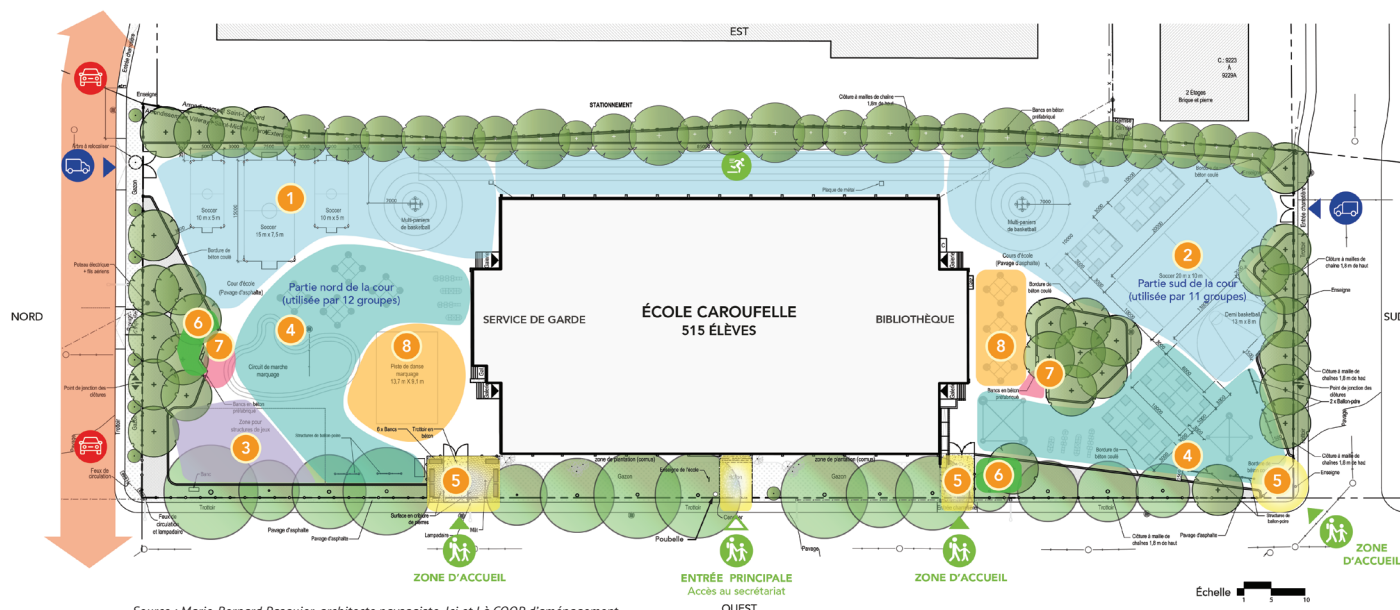
- 1 ZONE DE JEUX COLLECTIFS (2^e année)
- 2 ZONE DE JEUX COLLECTIFS (3^e à 6^e année)
- 3 ZONE DES STRUCTURES DE JEU
- 4 ZONE DE JEUX INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES
- 5 ZONE D'ACCUEIL
- 6 ZONE DE REPOS
- 7 ZONE DE CLASSE EXTÉRIÈRE
- 8 ZONE DES ARTS ET SPECTACLES

NOUVELLES DEMANDES

- Corridors de course ou de marche
- Nouveaux arbres feuillus
- Nouveaux conifères
- Multi-paniers de basketball
- But de soccer avec barrière de protection
- Poubelle

LÉGENDE

- Accès
- Entrée pour véhicule d'entretien, de livraison et d'urgence
- Circulation routière dense
- Clôture
- Arbre existant



Source : Marie-Bernard Pasquier, architecte paysagiste, Ici et Là COOP d'aménagement

Dans un premier temps, le plan préliminaire devra être validé à l'aide de l'outil pratique **OP-5 Outil de validation du plan préliminaire**. Il sera peut-être nécessaire d'apporter par la suite certaines modifications au plan.

Dans un deuxième temps, le comité devra s'assurer que le plan préliminaire est cohérent avec les pistes d'action priorisées dans le plan

d'action ainsi qu'avec le budget prévu. Si des écarts sont observés, des modifications devront être apportées à l'un ou à l'autre. Au besoin, le comité pourra utiliser à nouveau l'outil pratique **OP-4 Plan d'action**.

Finalement, le plan préliminaire devra être approuvé par le comité ainsi que par le service des ressources matérielles de la commission scolaire.

3 PLAN FINAL

Le comité peut maintenant demander l'exécution graphique, à l'échelle, du plan préliminaire approuvé. Ce plan final est habituellement dessiné à l'aide d'un logiciel, qui servira aussi à la préparation des plans et des devis en prévision des appels d'offres. Ce plan devrait donc être exécuté par un professionnel (du service des ressources matérielles de la commission scolaire ou à l'externe).

VOICI UN EXEMPLE DE PLAN FINAL :

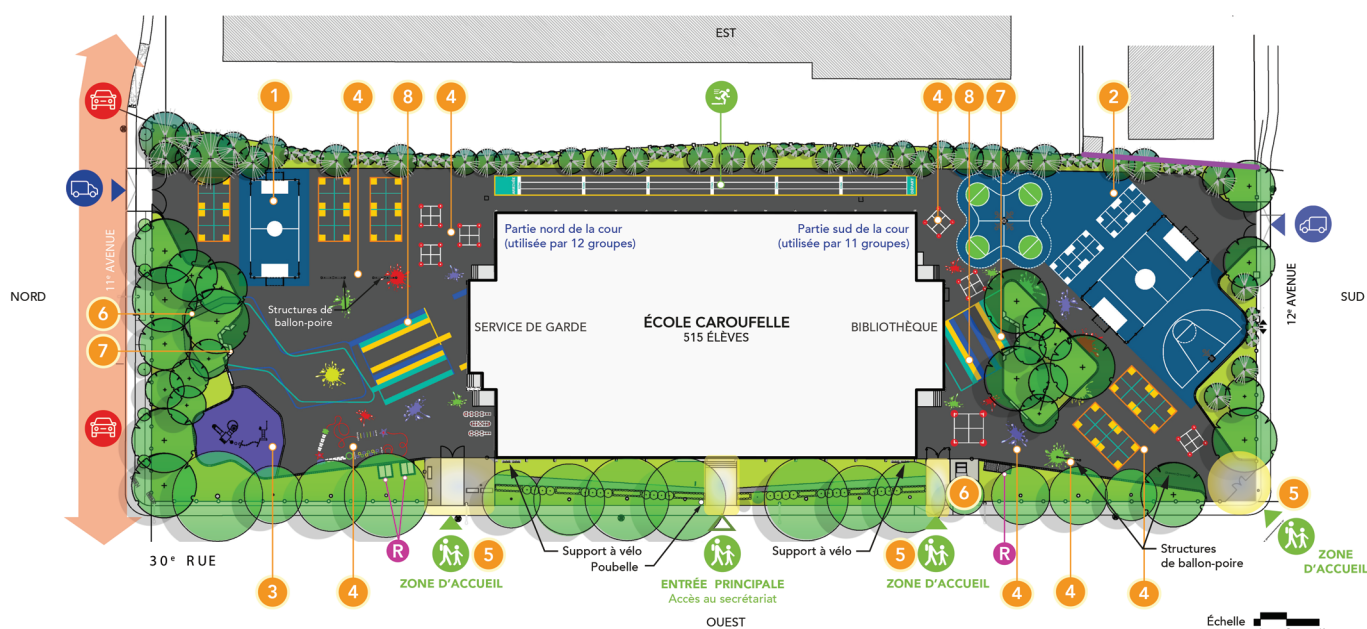
- Dans la partie nord de la cour, les jeux collectifs sont situés à la limite est du terrain de l'école.
- Une piste de course relie les deux parties de la cour.
- Dans la partie sud de la cour, les multi-paniers de basketball favorisent le développement des techniques du sport et un demi-terrain permet le jeu 4 contre 4. Un îlot de verdure est aménagé à proximité de la bibliothèque afin de procurer de l'ombre d'ici quelques années. Un écran est installé sur la portion de clôture qui sépare la cour d'école de celle du chien voisin.
- Dans la partie nord de la cour, une nouvelle structure de jeu remplace celle qui était désuète.
- Dans les deux parties de la cour, les buts de soccer intègrent des barrières de protection pour éviter que le ballon nuise aux autres activités à proximité.
- Une bande végétalisée entoure l'ensemble de la cour. Cet espace vert, accessible aux enfants, réduit les îlots de chaleur et sert d'écran naturel entre les utilisateurs et le quartier urbain.
- Une zone de classe extérieure est intégrée dans chaque partie de la cour.

ZONES D'ACTIVITÉS

- 1 ZONE DE JEUX COLLECTIFS (2^e année)
- 2 ZONE DE JEUX COLLECTIFS (3^e à 6^e année)
- 3 ZONE DES STRUCTURES DE JEU
- 4 ZONE DE JEUX INDIVIDUELS OU EN PETITS GROUPES
- 5 ZONE D'ACCUEIL
- 6 ZONE DE REPOS
- 7 ZONE DE CLASSE EXTÉRIEURE
- 8 ZONE DES ARTS ET SPECTACLES

LÉGENDE

- Accès
- Entrée pour véhicule d'entretien, de livraison et d'urgence
- Circulation routière dense
- Clôture
- Rangement
- Corridors de course ou de marche
- Ajout d'un écran visuel sur la clôture
- Peinture antidérapante à indice de réflectivité solaire élevée
- Surface amortissante
- Surface asphaltée
- Surface engazonnée ou ensemenée
- Arbre existant
- Arbre feuillu proposé
- Conifère proposé



INITIATIVES DE COMMUNICATIONS SUGGÉRÉES

Présenter le plan final à l'équipe-école, aux élèves, aux parents, au conseil d'établissement et aux partenaires.

Continuer à valoriser et à reconnaître les personnes qui s'impliquent dans le projet.

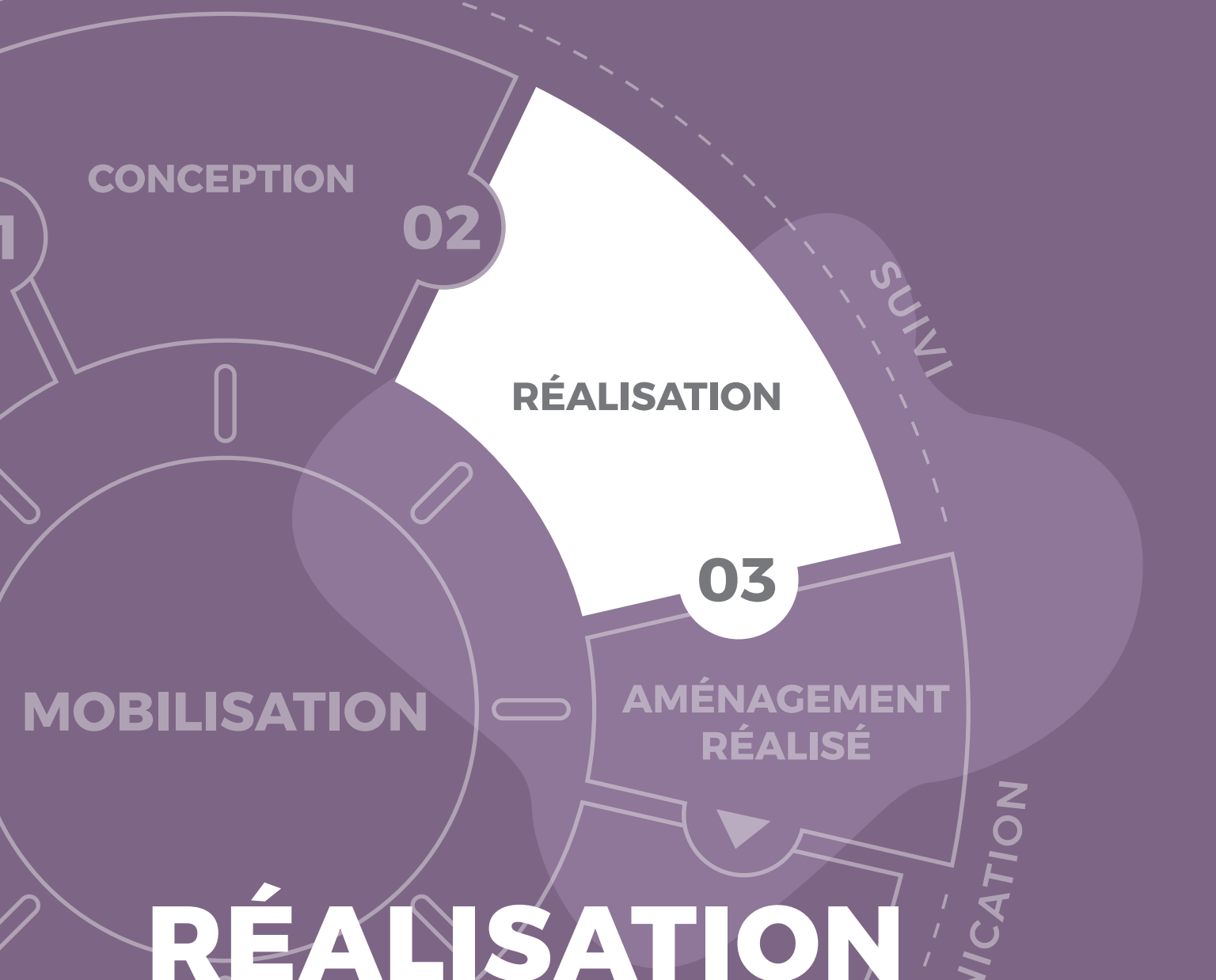


03



RÉALISATION

1 DÉROULEMENT TYPE



Considérations préalables

L'étape Réalisation consiste principalement à effectuer les travaux d'aménagement de la cour d'école. Étant donné la complexité de la procédure, il est très important que le comité soit accompagné d'un professionnel des ressources matérielles de la commission scolaire ou d'un professionnel externe, notamment pour la préparation des plans et devis ainsi que des appels d'offres. Le déroulement de cette étape peut s'échelonner sur 4 à 12 mois et peut varier selon la nature des travaux et les types d'aménagements prévus.

Dans les devis, on devra préciser les biens et les services à fournir et la qualité minimale attendue en matière de construction, d'installation, de démantèlement, de déplacement ou de réparation. Ces devis seront accompagnés de plans illustrant les exigences. Les plans et devis ont entre autres pour but de préciser aux entrepreneurs intéressés ce qu'on attend d'eux.



Les fabricants et distributeurs ne vendent pas uniquement des produits certifiés. Il est donc de la responsabilité de l'acheteur de vérifier que la majorité des composantes proposées sont bien certifiées par IPEMA²⁹ selon la norme CAN/CSA Z614.

Les plans et devis sont au cœur des appels d'offres et serviront de référence tout au long des travaux pour vérifier leur avancement et leur conformité au projet. La préparation des appels d'offres est une tâche technique qui comporte plusieurs aspects d'ordre juridique et administratif, tout comme la rédaction des contrats. L'expertise professionnelle en ces matières est indispensable.

La réalisation comprend aussi les achats d'équipements et leur installation, notamment les structures de jeu et le mobilier urbain³⁰. On est ici dans un domaine où l'offre est abondante et où les coûts peuvent varier énormément. La fonctionnalité, la qualité, l'adéquation aux besoins, la durabilité, la dimension écologique, l'intégration harmonieuse aux éléments existants, la complémentarité avec ceux-ci et l'esthétisme sont autant de facteurs à prendre en compte à ce chapitre.



DÉROULEMENT TYPE

Le tableau qui suit présente chacune des tâches de réalisation avec l'attribution des responsabilités, la durée et les aspects les plus importants.

	TÂCHES	RESPONSABILITÉ	DURÉE	ASPECTS IMPORTANTS	RÉFÉRENCES
01	Préparation des plans et devis en vue des appels d'offres	Service des ressources matérielles (SRM) de la commission scolaire (CS) et ressource professionnelle externe, le cas échéant	De deux semaines à trois mois, selon le type de projet et son envergure	Se référer aux estimations et aux plans réalisés à l'étape Conception. S'assurer que les plans à l'échelle et les devis indiquent la nature et les détails des travaux pour que ceux-ci soient exécutés en conformité avec les exigences qui y sont précisées. Consulter les règles du Secrétariat du Conseil du trésor et la politique d'acquisition de biens et de services de la commission scolaire. Dans le cas d'un contrat dont le montant est inférieur au seuil fixé par la Loi sur les contrats des organismes publics, il faut se référer aux politiques de la commission scolaire. Sinon, il faut aller en appel d'offres public à l'aide du service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO).	Fiche PL-2 Norme canadienne CAN/CSA Z614 <i>Aires et équipements de jeu</i> Fiche R-1 <i>Appels d'offres et contrats pour la réalisation des travaux et l'achat d'équipements</i>

29. IPEMA : International Play Equipment Manufacturers Association.

30. Mobilier urbain : ensemble des éléments de l'espace public destinés à assurer la sécurité, la propreté, le confort et la décoration (ex. : bancs, tables, supports à vélos, contenants à rebuts et à recyclage, lampadaires, panneaux de signalisation).

	TÂCHES	RESPONSABILITÉ	DURÉE	ASPECTS IMPORTANTS	RÉFÉRENCES
	Préparation des plans et devis en vue des appels d'offres (suite)			Se renseigner sur les spécificités techniques des biens à acheter. Définir les besoins de façon suffisamment précise, tout en préservant une saine concurrence entre les fournisseurs. Penser à intégrer les éléments suivants dans l'appel d'offres : • Protection des arbres • Démolition • Préparation des surfaces • Fondations • Installation • Équipements • Aménagement des surfaces • Plantation de végétaux • Marquage • Drainage • Remise en état du terrain périphérique à la suite des travaux • Arrosage et première tonte • Mesures de mitigation (réduction des impacts sur les utilisateurs et les citoyens)	
02	Demande de permis de construction à la municipalité, si requis	SRM de la CS ou ressource professionnelle externe	Délais à vérifier auprès de la municipalité	Faire la demande de permis dès que les plans et devis sont assez avancés.	
03	Diffusion des appels d'offres	SRM de la CS, ou, selon le montant total des travaux, ressource professionnelle externe	De deux à quatre semaines	Déterminer la période d'appels d'offres, suivant la nature du projet : • Appel d'offres pour l'acquisition de biens (ex. : structures de jeu) • Appel d'offres pour la fourniture de services (ex. : entrepreneur, installateur) La période des appels d'offres doit être courte afin de s'assurer de la disponibilité des entrepreneurs pendant les vacances scolaires d'été.	Fiche R-1 Appels d'offres et contrats pour la réalisation des travaux et l'achat d'équipements
04	Sélection des fournisseurs ou des entrepreneurs	Direction d'école ou comité d'aménagement, SRM de la CS, ressource professionnelle externe	Environ un à deux mois pour l'analyse des soumissions et la sélection (selon le type de projet et son envergure)	Vérifier l'admissibilité et la conformité des soumissions aux exigences des appels d'offres, notamment avec le budget prévu. Analyser la qualité des offres en matière d'équipements : installation, garanties, entretien, service à la clientèle, etc. Vérifier la conformité avec la version la plus récente de la norme CAN/CSA Z614. Respecter la politique de délégation de pouvoir en vigueur à la commission scolaire.	

	TÂCHES	RESPONSABILITÉ	DURÉE	ASPECTS IMPORTANTS	RÉFÉRENCES
05	Octroi des contrats	Direction d'école ou comité d'aménagement, SRM de la CS, ressource professionnelle externe	Délai à prévoir pour la signature du ou des contrats	Respecter la politique de délégation de pouvoir en vigueur à la commission scolaire.	
06	Réalisation des travaux Supervision du chantier (de préférence en continu)	- Entrepreneurs et fournisseurs - SRM de la CS ou ressource professionnelle externe	Variable selon la nature du projet Délais à prévoir pour la livraison des matériaux et des équipements (ex. : six à huit semaines pour les structures de jeu).	Organiser une réunion de démarrage avec la direction de l'école, la commission scolaire, le comité d'aménagement et le ou les entrepreneurs et principaux fournisseurs pour : - Faire connaissance avec tous les responsables - Passer en revue les contrats - Mettre au point des modes de fonctionnement et de communication - Préciser les différentes modalités d'exécution des travaux (organisation du chantier, horaire, signalisation, accès, circulation, sécurité, entreposage, nettoyage, etc.) Informar la direction de l'école de l'état d'avancement des travaux et l'interpeller si des changements doivent être apportés au projet. Prévoir l'interruption du chantier pendant les vacances de la construction, si les travaux sont exécutés pendant les vacances scolaires estivales. Tenir compte des périodes de gel et de dégel pour la réalisation des travaux concernant les équipements ancrés au sol.	
07	Inspection et acceptation des travaux	SRM de la CS ou ressource professionnelle externe	Selon l'échéancier	Faire inspecter l'ensemble des éléments faisant partie du projet d'aménagement, et de façon particulière, les structures de jeu après leur installation, pour en vérifier la conformité avec les plans et devis.	Fiche PL-2 <i>Norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et équipements de jeu</i>

INITIATIVES DE COMMUNICATIONS SUGGÉRÉES

Informar régulièrement les élèves, l'équipe-école, les parents et la communauté sur :

- les contrats octroyés;
- les dates d'ouverture et la durée du chantier;
- l'accès au chantier et les consignes de sécurité;
- les solutions de rechange pour les activités récréatives pendant les travaux;
- l'état d'avancement des travaux (avec photos et vidéos).

Établir une chaîne de communication pour répondre aux questions des professionnels qui travaillent sur le chantier afin d'éviter de ralentir les travaux (identifier les personnes-ressources au préalable). Ne pas oublier de considérer que, souvent, les travaux se déroulent en période estivale.

Organiser des visites de chantier périodiques sur invitation.



04

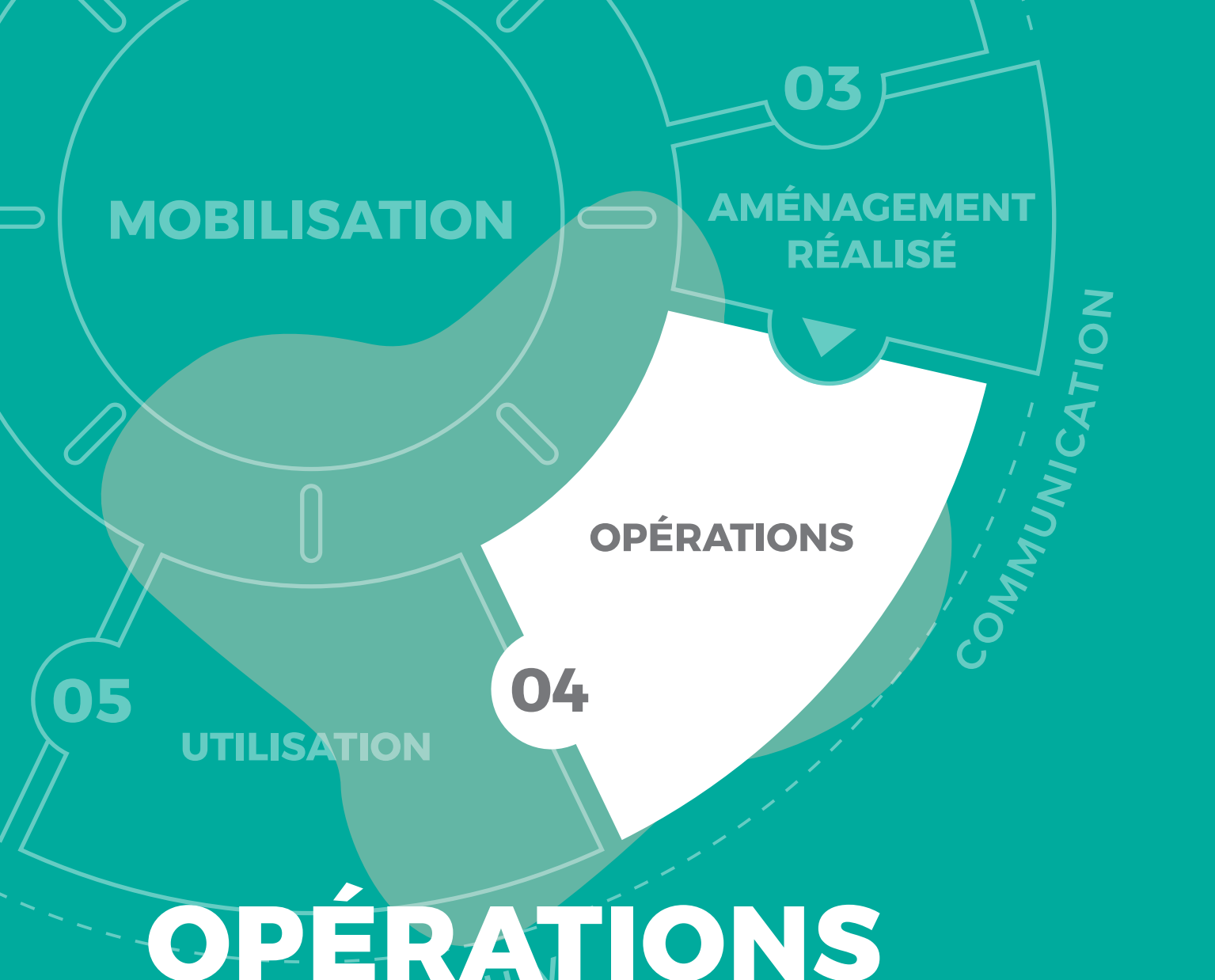


OPÉRATIONS

1 VÉRIFICATION

2 ENTRETIEN

3 REGISTRE



Considérations préalables

L'étape Opérations regroupe l'ensemble des fonctions de gestion courante de la cour d'école. Cette gestion permet avant tout d'offrir en permanence aux utilisateurs un environnement sain et sécuritaire. Les mesures préconisées, parfois très simples, permettent de faire des suivis réguliers de l'état des lieux, de déceler les problèmes et les lacunes, et de procéder aux réparations, aux ajustements et aux remplacements, voire à des modifications de l'aménagement si cela s'avère nécessaire.



Qu'il s'agisse d'un aménagement existant ou d'une nouvelle cour d'école, les opérations doivent être planifiées et intégrées au fonctionnement quotidien de l'école. Elles doivent d'ailleurs faire partie de la description de tâches de différents intervenants et bénéficier de ressources financières récurrentes pour permettre leur mise en œuvre.

*Le **plan d'entretien** est l'outil tout désigné pour regrouper les orientations et les modes de fonctionnement de l'école et de la commission scolaire en matière de vérification, d'inspection et d'entretien de tout ce qui concerne la cour d'école.*

POURQUOI VÉRIFIER, ENTREtenir ET TENIR UN REGISTRE?

L'école et la commission scolaire sont responsables de prévoir ce qui est raisonnablement prévisible, et d'agir de façon prudente et diligente, c'est-à-dire de s'assurer que les espaces de jeu mis à la disposition des jeunes et de la communauté sont en bon état (qualité, entretien, vérification régulière).

Il est aussi important de mentionner que ces mesures ne s'appliquent pas uniquement aux structures de jeu, mais bien à l'ensemble des aménagements de la cour d'école, qui comprend aussi les espaces verts, le mobilier, les axes de circulation, les terrains sportifs, les abris, les clôtures, les stationnements et les autres espaces ou équipements.

Une gestion efficace des opérations et un plan d'entretien permettent :

- d'offrir aux usagers un environnement de qualité, sécuritaire et accueillant pour toutes leurs activités;
- de maintenir les équipements et les aménagements fonctionnels et en bon état, de prolonger leur durée de vie et de prévoir les investissements à venir;

- d'accroître non seulement la sécurité réelle des lieux, mais aussi le sentiment de sécurité des enfants et des parents;
- de prévenir le vandalisme;
- d'intervenir rapidement en cas de défaillance ou de non-fonctionnalité d'un équipement ou d'un espace, ce qui aura aussi un impact sur la durabilité des installations;
- de consigner toute information pertinente au regard des équipements et des aménagements afin de prouver que le propriétaire des lieux a agi de façon diligente, notamment si un accident survient.





VÉRIFICATION

La première étape d'une gestion efficace des opérations consiste à mettre en place une structure qui permettra de bien connaître l'état des lieux et les problématiques liées à l'environnement bâti de la cour d'école : bris d'équipement, défaillance du système de drainage, vandalisme, îlot de chaleur, usure, rouille, etc. Il est ainsi plus facile de planifier les travaux qui corrigeront la situation (entretien ou réaménagement).

Un **plan d'entretien** comprend les tâches de vérification et d'entretien à réaliser, la fréquence³¹ d'exécution de ces tâches, les outils nécessaires pour les effectuer, les responsables des tâches et les ressources financières qui leur ont été affectées dans le budget. Un bon programme de prévention limite les coûts à moyen et à long terme, assure la sécurité des installations pour les usagers et prévient le vieillissement prématuré des aménagements et des installations.

Comme plusieurs personnes fréquentent la cour d'école à différents moments, certaines peuvent être mises à contribution à titre d'observatrices. Différents groupes ou organisations dans la structure peuvent ainsi contribuer à évaluer l'état des lieux : personnel de l'école, service des ressources matérielles de la commission scolaire, municipalité, organismes qui utilisent la cour, etc. Mais tous n'ont pas les mêmes connaissances en matière d'inspection et d'entretien, et il n'est pas nécessaire de tout vérifier en tout temps. Il est donc suggéré de procéder à différents types de vérification :

- **Quotidienne ou hebdomadaire** : vérification rapide qui permet de noter les problèmes ou les bris facilement observables par toute personne fréquentant la cour.

- **Mensuelle** : vérification détaillée de la plupart des composantes de la cour afin d'en assurer l'entretien régulier.
- **Semi-annuelle ou saisonnière** : vérification des équipements et des aménagements en vue de la fermeture pour l'hiver ou de la réouverture au printemps.
- **Inspection de conformité des structures de jeu** : inspection détaillée de chaque composante de la zone de structures de jeu et des surfaces de protection en conformité avec les articles de la norme CAN/CSA Z614.

Consulter la fiche
**O-1 Responsabilités selon
le type de vérification**
et l'outil pratique
**OP-6 Grille de vérifications
quotidiennes ou
hebdomadaires de
la cour d'école.**



Il est recommandé d'effectuer des inspections de conformité à la norme CAN/CSA Z614 à différents moments et à différentes fréquences, notamment lors de l'installation de nouvelles structures de jeu et tous les trois ans, comme le recommande le ministère de la Famille pour les centres de la petite enfance.

L'inspection est une valeur ajoutée pour le propriétaire des équipements et assure une protection supplémentaire, notamment en ce qui concerne les garanties en vigueur (installation et matériel). Les inspections doivent être effectuées par des personnes dûment formées et accréditées comme inspecteur canadien d'aires de jeu. On peut consulter la **liste des inspecteurs** sur le site de l'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu³².

31. La fréquence des vérifications détaillées varie selon les types d'équipement, la fréquentation (nombre d'usagers) et les conditions climatiques.

32. www.iqsaj.com/besoin-dun-inspecteur

2

ENTRETIEN

Chaque vérification consignée devrait mener à une intervention. Certains problèmes d'aménagement ne compromettant en rien la sécurité peuvent être signalés, mais que ce soit pour des raisons budgétaires ou de planification, l'intervention sera reportée. L'important est que l'observation reste consignée et puisse attirer l'attention subséquemment.

Les signalements de bris, de défauts et de dangers doivent par contre faire l'objet d'une attention immédiate en vue d'une réparation ou d'une correction à court terme. Il s'agit d'un travail important et nécessaire afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel, et de garder les aménagements et les installations en bon état pour de nombreuses années.

L'entretien des cours d'école devrait s'appliquer à tous les éléments qui la composent :

- revêtements de surface (asphalte, gazon, terre battue, etc.);
- sentiers et autres voies de circulation;
- surfaces de protection et bordures des aires de jeu;
- structures de jeu (réparations, ajustements, remplacement de pièces, etc.);
- équipements sportifs (paniers de basketball, buts, filets, poteaux, etc.);
- mobilier urbain (peinture, réparations, remplacement de pièces, etc.);
- arbres et autres végétaux (ramassage des branches, émondage, préparation hivernale, etc.);
- clôtures et portes;
- rangements (cabanon, coffres, etc.).

Au besoin, l'équipe d'entretien ou l'employé affecté à l'entretien sécurisera certains espaces pour les rendre inaccessibles temporairement : zones glacées en hiver, équipements défectueux ou mal entretenus, surface altérée présentant des risques accrus, etc.

L'entretien vise à maintenir en bon état les équipements et les surfaces d'un site et à en prévenir la défaillance. Pour ce faire, les types d'entretien suivants sont à prévoir :

- **Entretien général** : nettoyage de la cour (débris, excréments, feuilles mortes, etc.), déneigement des accès, épandage d'abrasif, remise en place d'un matériau amortisseur³³, nettoyage rapide, gestion des rebuts, tonte de gazon, etc.
- **Entretien particulier** : remplacement de quincaillerie, réparation, drainage, peinture, etc.
- **Entretien saisonnier** : actions en vue de fermer ou ouvrir des portions de la cour, protection d'arbustes, etc.



La fiche **O-2 Responsabilités selon le type d'entretien** propose une attribution des responsabilités selon le type d'entretien.

33. Revêtement de surface qui doit être utilisé dans la zone de protection entourant une structure de jeu (ex. : fibres de bois, sable, revêtements préfabriqués en caoutchouc, revêtements coulés en place).

CONDITIONS GAGNANTES

Pour opérationnaliser un plan d'entretien de façon efficace, certaines conditions s'imposent :

- Définir les rôles et les responsabilités (consulter la fiche **O-2 Responsabilités selon le type d'entretien**) :
 - déterminer avec la commission scolaire les travaux que le service des ressources matérielles prendra en charge et ceux qui seront confiés à un autre organisme;
 - vérifier avec la municipalité si son service des travaux publics ou son service des parcs pourrait exécuter certains travaux d'entretien dans le cadre d'une entente écrite;
 - nommer un responsable de l'entretien et lui attribuer du temps et des ressources pour faire le travail.
- Former et outiller le personnel d'entretien de la cour de façon à ce qu'il soit en mesure de détecter les problèmes et de les régler de façon adéquate³⁴.
- Mettre en place un mécanisme de communication permettant de faire le lien entre les vérifications et les responsables de l'entretien.
- Allouer un budget annuel à l'entretien qui correspond aux types d'installations.
- Prévoir un budget récurrent pour l'usure et le remplacement des installations.

Les ressources financières, matérielles et humaines affectées à l'entretien varient selon la saison, la fréquentation des lieux, les types d'aménagements et le cycle de vie des équipements. Il est suggéré de prévoir un plan de remplacement des équipements à moyen ou à long terme.



Consulter l'outil pratique **OP-4 Plan d'action**. Cet outil a été mis à contribution aux étapes Planification, Conception et Réalisation, mais il y aurait lieu de s'en servir à nouveau pour corriger le budget selon les besoins réels d'entretien.



34. Pour la plupart des équipements, les bonnes pratiques d'entretien sont inscrites dans les recommandations du fournisseur ou du fabricant (manuel d'entretien). Pour les structures de jeu, la norme canadienne CAN/CSA Z614 Aires et équipements de jeu donne des indications particulières.



REGISTRE

La tenue d'un registre facilite la gestion des opérations. C'est une excellente façon de démontrer que l'école a pris tous les moyens pour mettre à la disposition des utilisateurs des aménagements et des installations en bon état et sécuritaires. La tenue d'un registre protège également le propriétaire en cas de recours judiciaire lié à un accident.

Le registre est un moyen simple et efficace de consigner un maximum d'informations sur les équipements et les aménagements de la cour d'école. Ce dossier doit être mis à jour régulièrement. On peut y trouver :

- les instructions d'installation des équipements et des structures de jeu;
- les modes d'emploi;
- les garanties;
- les recommandations d'entretien;
- les grilles de vérification remplies;
- les rapports d'inspection;
- les rapports d'accident, le cas échéant;
- le plan d'entretien;
- l'historique des interventions (réparations effectuées, actions de réaménagement, routines d'entretien, etc.);
- des photos;
- les équipes de travail (employés, qualifications et tâches).

La tenue d'un registre permet d'examiner la cour d'école sous tous ses angles, de savoir quels équipements ou quelles sections de la cour présentent des risques, de mieux prévoir les prochains investissements, de retracer l'historique de chaque équipement depuis son installation, de conserver une attestation de toutes les interventions, de planifier le remplacement des pièces et de faire honorer des garanties.



INITIATIVES DE COMMUNICATIONS SUGGÉRÉES

Mettre en place une chaîne de communication entre les différents responsables pour passer des observations aux interventions.

Aviser les utilisateurs de l'ouverture ou de la fermeture de certaines sections de la cour. Un système de signalisation connu (affiche, drapeau, ruban, etc.) peut, par exemple, indiquer les zones fermées ou provisoirement inaccessibles.

Communiquer aux utilisateurs les règles d'utilisation de la cour : périodes et horaires d'ouverture, code de conduite, personne à aviser en cas d'incident, d'accident, de bris ou de vandalisme, etc.

Informar les intervenants et les parents du bien-fondé de certaines règles d'utilisation de la cour (ex. : zones de jeu fermées en hiver).

Informar les parents et les élèves des travaux de réparation ou de réaménagement prévus.



05



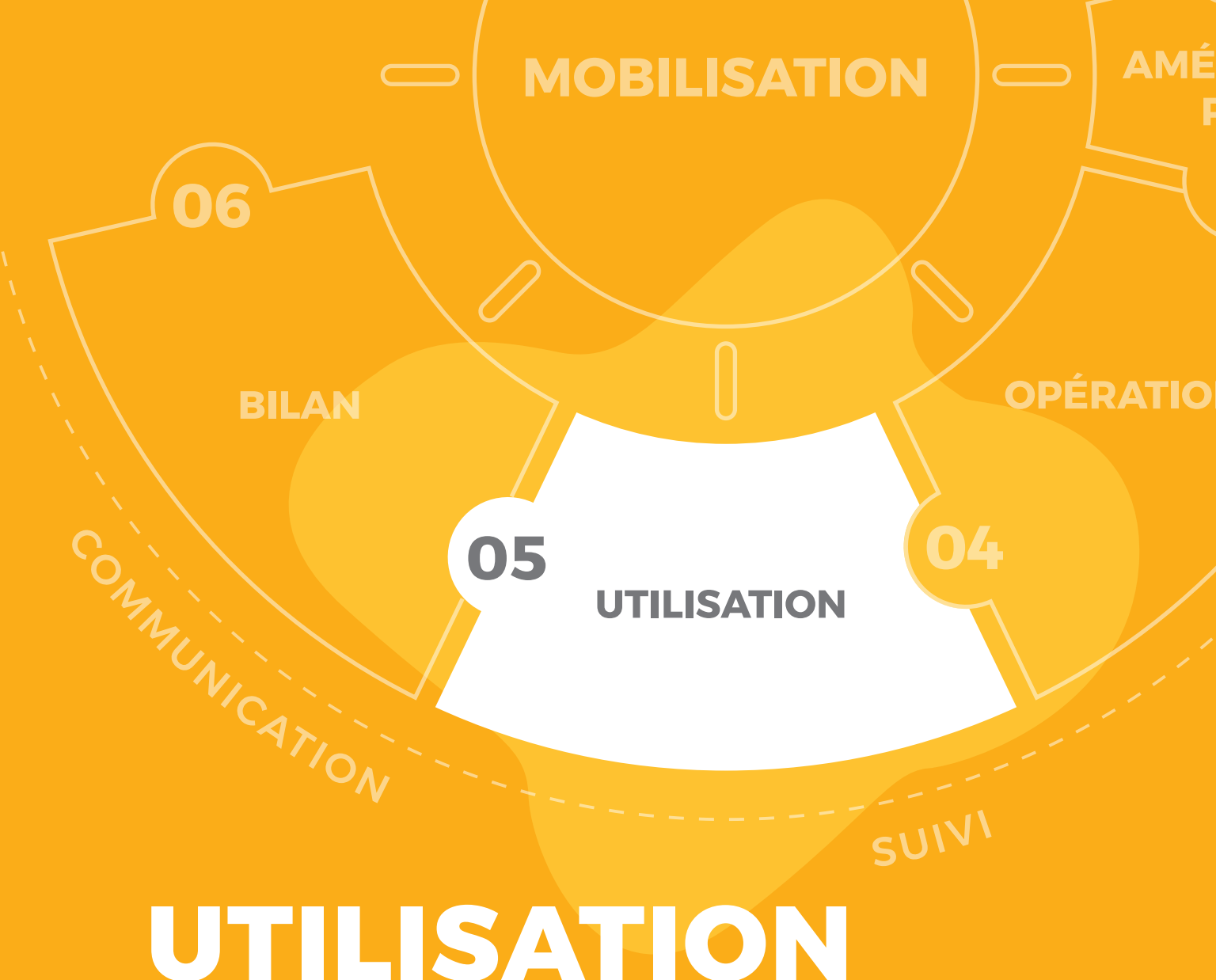
UTILISATION

1 COMMUNICATION

2 INAUGURATION

3 APPROPRIATION

4 OBSERVATIONS ET AMÉLIORATIONS



UTILISATION

Considérations préalables

Pour les adultes comme pour les enfants, occuper la cour d'école nouvellement aménagée, l'explorer, participer aux activités et utiliser les équipements permettront de se l'approprier.





COMMUNICATION

Pour promouvoir la nouvelle cour d'école auprès de l'équipe-école, du conseil d'établissement, des élèves, des parents et de la communauté, le comité aura recours à divers moyens de communication. En voici quelques-uns :

- Faire une tournée des classes pour présenter la cour d'école à l'ensemble des élèves.
- Prévoir un point traitant de la cour d'école à l'ordre du jour des rencontres du personnel enseignant, du service de garde, du service du dîner et du conseil d'établissement.
- Installer un tableau d'affichage où paraîtront toutes les informations relatives à la nouvelle cour : plan, photos, règles d'utilisation des équipements, périodes d'ouverture en dehors des heures scolaires, etc.
- Rédiger une infolettre à l'intention des parents ou un article dans le bulletin d'information de l'école.
- Développer une section « cour d'école » sur le site Web de l'école ou de la commission scolaire.
- Envoyer une lettre aux parents, aux citoyens du quartier ou aux partenaires qui ont contribué à la réalisation du projet pour les inviter à l'activité d'inauguration.
- Présenter un court texte dans le journal local ou régional.
- Produire un dépliant informatif à l'intention des résidents du quartier.
- Utiliser les différents médias sociaux.

Il importe, pour chaque activité de communication, de désigner un responsable. Le comité peut aussi s'associer avec le service des communications de la commission scolaire, qui pourra l'aider dans cet exercice, ou encore avec celui de la municipalité s'il y a entente de partage, notamment dans le cas d'un parc-école.



INAUGURATION

L'inauguration de la nouvelle cour d'école peut comprendre plusieurs activités. Elle permettra de remercier de vive voix les intervenants du milieu qui ont participé au projet, de même que les partenaires et les commanditaires, le cas échéant. Elle sera aussi l'occasion pour les jeunes et le personnel de l'école de prendre connaissance des nouvelles activités offertes dans la cour ainsi que des règles de vie qui devront être appliquées et respectées.

En plus du personnel de l'école et des élèves, les parents, des journalistes, des représentants d'organismes partenaires, de la commission scolaire, de la municipalité et des partenaires publics et privés qui ont contribué au financement peuvent être invités à l'inauguration.

Voici quelques suggestions d'activités :

- visite guidée de la cour permettant de faire le tour de toutes les installations;
- pique-nique;
- kermesse où les organismes de la communauté sont invités à animer des activités;
- épluchette de maïs.



APPROPRIATION

PAR L'ÉCOLE

Pour les jeunes et l'ensemble du personnel de l'école, il s'agit de la période où ils pourront profiter pleinement du nouvel environnement, le découvrir sous toutes ses facettes et se l'approprier graduellement. C'est également à ce moment que la programmation des périodes d'activité et le plan de surveillance stratégique préalablement élaborés seront mis en œuvre.

Les enseignants d'éducation physique et à la santé (ÉPS) peuvent grandement contribuer à cette appropriation du fait qu'ils utilisent la cour d'école plus souvent que leurs collègues. « Comme leur tâche leur permet habituellement de rencontrer tous les élèves de l'école, leurs habiletés, leurs connaissances et leur expertise font d'eux des personnes-ressources compétentes dans l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour³⁵. »

Tous les adultes qui accompagnent les enfants dans la cour, qu'il s'agisse d'enseignants, de surveillants ou d'employés du service de garde, jouent aussi un rôle dans l'appropriation de la cour. Chacun à sa façon aide à faire de cet endroit un milieu où tous se sentent bien et aiment se retrouver.

PAR LA COMMUNAUTÉ

L'appropriation sera plus large si la cour est ouverte à la communauté. Si les gens y ont accès les soirs, les fins de semaine et durant les périodes de vacances, la cour deviendra un lieu public au même titre que les parcs et les places publiques qui marquent souvent l'identité d'une localité. Évidemment, des règles d'utilisation devront s'appliquer, tout particulièrement pour assurer la sécurité. Une communauté qui sait que la cour d'école est un bien collectif à sa disposition ne manquera pas d'en faire un lieu vivant et animé.

L'appropriation a également pour effet de responsabiliser les utilisateurs. Ces derniers seront plus vigilants et attentifs au bon état des équipements s'ils ont le sentiment qu'ils leur appartiennent.



Voir des exemples d'affichage dans le [Répertoire de bonnes pratiques d'aménagement](#).



35. Gouvernement du Québec, *Ma cour : un monde de plaisir! Guide pour l'encadrement, l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école*, volet Mobilisation, 2018 (développé en 2009), p. 6.

4

OBSERVATIONS ET AMÉLIORATIONS

L'appropriation est un processus graduel qui prend forme grâce à la fréquentation et à la satisfaction des usagers. Il est donc possible, au cours de cette période, que des améliorations s'avèrent nécessaires pour corriger des situations problématiques. Il s'agit en effet d'une période de rodage et d'ajustements. Ces situations peuvent être très variées : installation ou équipement dysfonctionnels, problème de partage de la cour, zone moins sécuritaire que prévu, règles mal comprises (ou pas assez diffusées), organisation déficiente dans une zone d'activités, surveillance insuffisante à un endroit, achalandage trop élevé d'une zone d'activités, d'un équipement, d'une structure de jeu, etc. En ce sens, il est conseillé d'encourager tant les élèves que les membres du personnel à partager leurs observations en vue d'apporter des améliorations. Le cas échéant, il appartiendra à la direction de l'école de traiter les problèmes soulevés en confiant leur résolution aux responsables appropriés (concierge, comité, commission scolaire, fabricant ou distributeur d'équipement).

Après cette période d'ajustements, il faut s'assurer que l'entretien prévu est bien effectué et adéquat, que les équipements demeurent en bon état, que la cour continue de répondre aux besoins et aux intérêts de ses utilisateurs et qu'elle offre un milieu de vie sain et sécuritaire qui favorise le plaisir, le jeu actif et les relations harmonieuses. À cet effet, l'**outil pratique OP-7 Aide-mémoire** propose une liste permettant d'effectuer un suivi des divers aspects de l'aménagement de

la cour. Cet exercice aide à planifier les actions à réaliser de façon annuelle ou saisonnière pour maintenir une cour d'école de qualité.

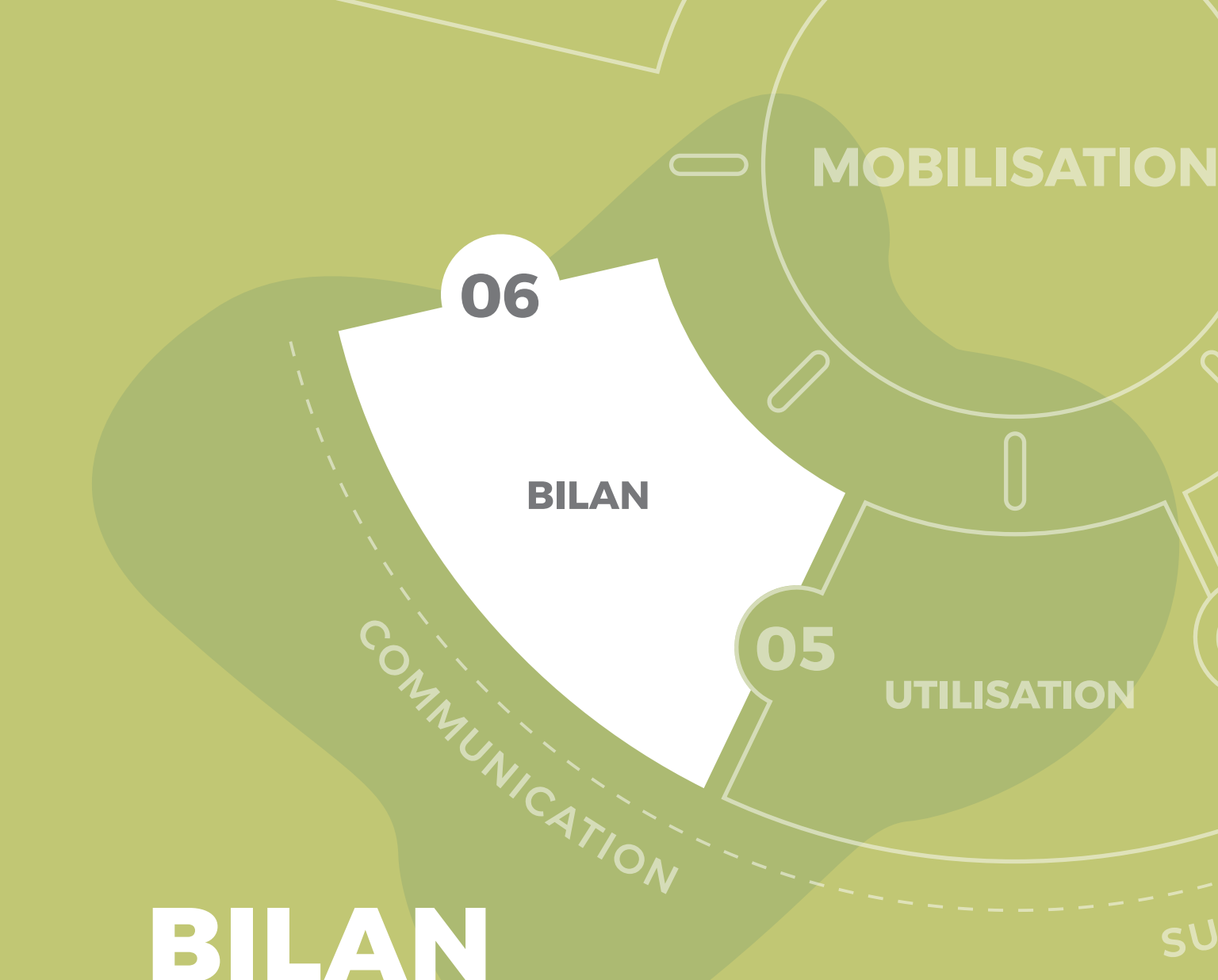
Il est recommandé que la cour d'école continue d'être sous la responsabilité d'un comité. Ce dernier s'assurera notamment que les problèmes signalés sont résolus et que la cour répond toujours aux besoins dans une perspective de plaisir, d'accessibilité et de sécurité.



06



BILAN



Le bilan du projet d'aménagement est une étape importante, il permet notamment :

- *de clore le projet officiellement;*
- *d'inscrire celui-ci dans l'historique de l'école;*
- *de recueillir des informations qui seront utiles pour des projets dans d'autres écoles.*

Il est avantageux que le bilan soit réalisé par le comité d'aménagement, car tous ses membres auront été impliqués dans la démarche depuis le début et chacun pourra apporter un point de vue original et critique suivant ses champs d'intérêt et ses préoccupations.

L'outil pratique **OP-8 Bilan de la démarche** est un outil synthétique, facile d'utilisation, qui permet de recueillir les informations utiles et facilite le partage et le transfert des connaissances pour en tirer profit ultérieurement. Comme il met en lumière les problèmes et les difficultés rencontrés, il contribue à faire que les mêmes erreurs ne soient pas répétées. Cet outil propose de répondre aux questions suivantes :

Qu'est-ce qui a bien été?

Qu'est-ce qui n'a pas bien été?

Décrire les difficultés et les irritants que le comité a rencontrés tout au long du projet.

Qu'est-ce qui a aidé?

Faire ressortir les conditions facilitantes qui ont contribué à mener le projet à terme.

Qu'est-ce qu'on n'avait pas prévu?

Nommer les imprévus survenus en cours de démarche et les solutions apportées.

Quelles sont les retombées?

Indiquer les répercussions ou les effets observés que le nouvel aménagement a eus sur les enfants, le personnel et les parents et, le cas échéant, sur les utilisateurs externes.

Qu'est-ce qu'on ferait différemment?

Déterminer ce qui pourrait être fait autrement, de façon à optimiser toute démarche de même nature pour épargner temps et énergies.

De plus, cet outil permet de consigner les noms des membres du comité, des ressources spécialisées et des partenaires qui ont contribué à la planification, à la conception et à la réalisation du projet d'aménagement.

La commission scolaire doit aussi assurer un suivi du projet de façon à pouvoir améliorer d'autres projets d'aménagement.

INITIATIVES DE COMMUNICATIONS SUGGÉRÉES

Rencontrer tous les acteurs du projet pour leur demander leur évaluation globale ou l'évaluation de leur contribution.

Sonder les utilisateurs pour obtenir leur appréciation du nouvel aménagement.

Transmettre le bilan détaillé à la direction d'école et à la commission scolaire.

Préparer et diffuser un communiqué de presse faisant état du bilan (afficher à l'école, publier dans le journal et sur le site Web de l'école, et même dans une publication municipale et le journal régional).





CONCLUSION

Comme l'indique le titre du guide « Aménager la cour, un travail d'équipe! », la concrétisation d'un tel projet passe par un processus collaboratif dont la condition de succès est la mobilisation de l'équipe-école, du conseil d'établissement, des élèves et des parents. C'est la direction d'école qui assume le leadership de cette mobilisation. Elle pourra ensuite solliciter la collaboration de la commission scolaire, de différents acteurs de la santé, de la municipalité et de la communauté, sans oublier, le cas échéant, les professionnels de l'aménagement.

La mise sur pied d'un comité permettra de coordonner la démarche d'aménagement proposée, qui regroupe les étapes de *planification, conception, réalisation, opérations, utilisation* et *bilan*. **Cette démarche prend inévitablement appui sur les besoins exprimés par les élèves, le personnel, les parents et la communauté.** D'ailleurs, dans une perspective éducative, on ne peut que se réjouir de voir une cour d'école répondre aux multiples besoins du développement de l'enfant, et ce, dans un contexte plus souple et plus ouvert que celui du cadre de l'enseignement. De plus, la prise en compte des besoins de l'ensemble des utilisateurs de la cour permettra d'offrir aux familles et aux citoyens de la communauté environnante des espaces récréatifs mieux adaptés, plus polyvalents, plus sécuritaires et complémentaires aux infrastructures avoisinantes.

Suivre les étapes et mettre à profit les outils proposés, travailler en concertation, comprendre le contexte de l'école et de la cour, respecter le cadre juridique, garder des traces de la démarche sont autant d'éléments nécessaires à la réussite du projet. Cette entreprise peut sembler complexe. Cependant, l'évolution des connaissances en matière de pédagogie justifie d'emblée le temps et les efforts à consacrer au projet. En effet, **la cour d'école est davantage qu'un simple lieu où les jeunes évacuent leur trop-plein d'énergie.** Ils y passent beaucoup de temps et il est maintenant connu que **cet environnement extérieur influence leur santé, leur bien-être et leur réussite.**

Sans conteste, il est du devoir de tous les acteurs de leur offrir une cour sécuritaire, qui favorise le jeu, la détente et le développement de relations harmonieuses; en somme, une cour où le plaisir est roi!

On souhaite que les jeunes se souviennent de l'école comme d'un lieu unique et valorisant. La qualité des aménagements extérieurs y contribuera assurément.



LECTURES COMPLÉMENTAIRES

Association canadienne de normalisation. *Norme nationale du Canada CAN/CSA Z614-14 Aires et équipements de jeu*, Groupe CSA, 2015, 173 p. (document disponible moyennant certains frais).

Association québécoise du loisir municipal. « Aménagement d'aires de jeux de sable », *Agora Forum*, vol. 39, n° 1, printemps 2016, p. 52.

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées. *Le plein air pour tous : pratiques inspirantes et matériel adapté*. Fiche Aires de jeux, 2018, 25 p.

Caroline. *Les enfants apprennent mieux après une pause au cours de laquelle ils ont pu bouger et jouer librement (l'exemple d'une école américaine)*. Apprendre, réviser, mémoriser, 2016. Repéré à : apprendre-reviser-memoriser.fr/enfants-apprennent-mieux-apres-une-pause/

Carrières, Y. et Meagher, H. *La responsabilité civile à l'école et la prévention des accidents*, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal, 2001, 76 p.

Coalition poids, *5 recommandations pour permettre aux jeunes d'être plus actifs à l'école*, 2013, 12 p.

Collyer, C. et Holmes, R. *La main à la pâte : un guide pour concevoir et pour créer des cours d'école naturelles*, Evergreen.

Collyer, C., Long, K. et Hayes, J. *Le guide de la classe verte pour les écoles*, 2^e éd., Evergreen, 2003, 88 p.

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba. *Hiver actif! Idées d'activités hivernales*, Winnipeg, Direction des loisirs et de la promotion du mieux-être, 67 p.

Direction régionale de santé publique de Montréal. *L'hiver on joue dehors! Favorisons le jeu actif en saison hivernale! Mon service de garde physiquement actif*, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2017, 6 p.

Fondation TD des amis de l'environnement. *Construire des classes extérieures : guide pour une collecte de fonds réussie*, 24 p.

Goudreault, M. et Guimont, M.-H. *Pour réussir à l'école, mieux vaut ne pas manquer la récréation. Le rôle essentiel de la récréation pour favoriser la réussite éducative et la santé des jeunes*, Montréal, Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Commission scolaire de Montréal, 2017, 16 p.

Institut national de santé publique. *Guide des aires et des appareils de jeu*, Gouvernement du Québec, 2016, 78 p.

Institut national de santé publique, *L'environnement bâti et la pratique d'activité physique chez les jeunes*, *Bulletin TOPO*, n° 1, juillet 2011.

Magazine 100 degrés

centdegres.ca/magazine

- 5 stratégies pour assurer le succès des récréations
- Aménager une cour d'école pour l'hiver en pensant aux 4 saisons
- Aménagement de cour d'école : 10 étapes pour une métamorphose réussie
- Aménagement d'une cour d'école plus verte et plus active : 6 sources de financement
- Cour d'école : 4 conseils pour bien profiter des plaisirs de l'hiver
- Cour d'école : 3 étapes pour mettre en place une stratégie d'animation efficace
- Cour d'école : 3 étapes pour bien l'organiser en fonction de toutes les activités
- Cour d'école : 5 points déterminants pour son aménagement
- Cour d'école : conseils d'aménagement pour des récréations plus actives
- Cours d'école : les intervenants scolaires aimeraient davantage les utiliser pour des activités pédagogiques
- La récréation : essentielle à la santé et la réussite éducative des élèves
- Pédagogie en plein-air : 6 conseils pour utiliser la cour d'école comme lieu d'apprentissage
- Pédagogie plein air : les classes extérieures auraient des effets bénéfiques sur les élèves
- Pédagogie extérieure : les bienfaits visibles d'une classe aménagée en plein air
- « Pour réussir à l'école, mieux vaut ne pas manquer la récréation » : entrevue avec deux passionnées de la récréation
- Récréations actives : quand aménager la cour d'école invite les jeunes à bouger
- Revitalisation d'une cour d'école : 3 actions pour mobiliser le milieu

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Ma cour : un monde de plaisir! Guide pour l'encadrement, l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école*, 2018.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Au Québec, on bouge en plein air! Avis sur le plein air*, Gouvernement du Québec, 2017, 74 p.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir : Au Québec, on bouge!*, Gouvernement du Québec, 2017, 44 p.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Publicité et contributions financières à l'école*, Gouvernement du Québec, 1999, 25 p.

Office de la protection du consommateur. *Publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans : Guide d'application des articles 248 et 249 : Loi sur la protection du consommateur*, Gouvernement du Québec, 2012, 27 p.

Office des personnes handicapées du Québec, *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Gouvernement du Québec, 2009, 84 p.

Projet Espaces. *Guide d'achat d'équipements de jeu pour les parcs*, Alliance québécoise du loisir public, 2016, 42 p.

Projet Espaces. *Tant qu'il y aura des enfants. Cadre de référence des parcs et autres espaces publics pour le jeu libre et actif*, Alliance québécoise du loisir public, 2015.

www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces



Aménagement d'une cour d'école primaire

76-4018-001